



GROUPE DMS

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011 ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2009. Le document de référence 2010 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29/04/2011 sous le numéro D.11-0424. Le document de référence 2009 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12/03/2010 sous le numéro D.10-0110.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet du groupe www.dms.com.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Responsable du document de référence	6
1.2	Attestation du document de référence contenant le rapport financier annuel.....	6
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	7
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	7
2.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	7
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	8
4	FACTEURS DE RISQUE	8
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	9
5.1	Historique et évolution de la société.....	9
5.1.1	La raison sociale et nom commercial.....	9
5.1.2	Le lieu et le numéro d'enregistrement.....	9
5.1.3	La date de constitution et la durée de vie	9
5.1.4	Le siège social et la forme juridique.....	9
5.1.5	Les événements importants dans le développement des activités.....	10
6	APERCU DES ACTIVITES	11
6.1	Principales activités et principaux produits	11
6.1.1	Les activités du groupe : le diagnostic de l'ostéoporose et de la radiologie	11
6.1.2	Les produits du groupe DMS	14
6.2	Principaux marchés	18
6.2.1	L'ostéoporose : un marché en fort développement	18
6.2.2	Le marché de la radiologie.....	19
7	ORGANIGRAMME	21
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	22
8.1	Principales Immobilisations corporelles	22
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	22
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	23
9.1	Rapport de gestion	23
9.1.1	L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)	23
9.1.2	Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés.....	24
9.1.3	Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé	25
9.1.4	Activités et résultats des filiales	33
9.1.5	L'activité propre de la société DMS (L 232-1).....	35

9.2	Annexes au rapport de gestion	50
9.2.1	Annexe 1 : Conséquences sociales de l'activité	50
9.2.2	Annexe 2 : Conséquences environnementales de l'activité	52
9.2.3	Annexe 3 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité	53
9.2.4	Annexe 4 : Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisés au cours du dernier exercice :	54
9.3	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	56
9.4	Rapport du Président sur le contrôle interne.....	57
9.4.1	Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration	57
9.4.2	Procédures de contrôle interne	66
9.4.3	Pouvoirs du Président Directeur Général	69
9.4.4	Pouvoirs du Président Directeur Général Délégué	69
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	70
10.1	Informations sur les capitaux propres	70
10.2	Flux de trésorerie.....	70
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	70
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	70
12.1	Principales tendances ayant affectées la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	70
12.2	Evenements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.....	70
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	70
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	71
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	71
15.1	Prêt ou garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de Direction.....	71
15.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de Direction générale	71
15.3	Contrats de services liant les Dirigeants	71
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	71
17	SALARIES.....	72
17.1	Evolution de la masse salariale	72
17.2	Effectif moyen du groupe DMS	72

17.3	Evolution des effectifs du groupe	72
17.4	Participaton des salaires	72
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	73
18.1	Actionnaires non membres d'un organe d'administration	74
18.2	Actionnaires disposant de droits de vote doubles	74
18.3	Changement du contrôle	74
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES	74
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	75
20.1	Etats Financiers Consolides	75
20.1.1	Etats de la situation financière au 31 décembre 2011	75
20.1.2	Etat du résultat global au 31 décembre 2011	76
20.1.3	Variation des capitaux propres consolidés	77
20.1.4	Tableau de flux de trésorerie	78
20.1.5	Annexe des états financiers consolidés	79
20.2	Comptes sociaux de la société DMS.....	100
20.2.1	Etats financiers de la seule société DMS	100
20.3	Vérification des informations financières historiques	118
20.3.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	118
20.3.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS	120
20.3.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2011	122
20.3.4	Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	124
20.4	Honoraires des commissaires aux comptes	126
20.5	Politique de distribution des dividendes	126
20.6	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	126
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	127
21.1	Capital Social.....	127
21.2	Informations concernant les BSA (Bons de Souscription d'Actions).....	127
21.2.1	Nature des BSA	127
21.2.2	Droits et restrictions attachés aux BSA et modalités d'exercice de ces droits.	128
21.3	Acte constitutif et statuts.....	129
21.3.1	Objet social	129
21.3.2	Règlement des organes d'administration et de la direction	129
21.3.3	Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaire	131
22	CONTRATS IMPORTANTS	132



23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	132
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	133
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	133
26	ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2011	134
26.1	Table des concordances	134

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Jean Paul ANSEL, Président du Conseil d'Administration

1.2 ATTESTATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion figurant en page 23 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 118 dudit document, qui contiennent des observations.

Le rapport des contrôleurs légaux des comptes relatifs aux comptes consolidés 2011 comporte l'observation suivante : « Nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes aux états financiers consolidés :

- *L'impact de la crise économique et financière en matière de suivi du principe de continuité d'exploitation, tel qu'indiqué dans la note 2 au paragraphe « Continuité d'exploitation ».*
- *La non comptabilisation des actifs d'impôts différés, compte tenu des pertes des derniers exercices, telle qu'indiquée dans les notes 2 « principes comptables » et 21 « Impôts – Preuve d'impôt ».*
- *La réduction du capital social réalisée sur le début de l'année 2012, telle que présentée dans la note 1 au paragraphe « Evénements postérieurs à la clôture » ».*

Le rapport des contrôleurs légaux des comptes relatifs aux comptes annuels 2011 comporte l'observation suivante : « Nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- *L'impact de la crise économique et financière en matière de suivi du principe de continuité d'exploitation, tel qu'indiqué au paragraphe «Faits caractéristiques »;*
- *La justification de la valorisation des titres APELEM, telle qu'exposée au paragraphe « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » ;*
- *La réduction de capital social réalisée sur le début de l'année 2012, telle que présentée au paragraphe « Evénements postérieurs à la clôture » ».*

Les rapports des contrôleurs légaux des comptes consolidés relatifs aux comptes consolidés 2010 et 2009 présentés respectivement en page 119 du document de référence 2010 et 112 du document de référence 2009 comportent des observations.

Jean Paul ANSEL, le 6 avril 2012.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

➤ CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

Représentée par Monsieur Luc PERON
90 rue Didier Daurat, Parc Mermoz, 34170 Castelnau le lez

Nommé le 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ La SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ (DDA)

Représentée par Monsieur Michel DEHORS
Membre du groupe Audit Sud Conseil - 45 rue Jérémie Bentham, ZAC de l'aéroport, 34473 PEROLS CEDEX

Nommée le 5 septembre 2006 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La société SELARL Donnadiou Dehors Alvarez n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

➤ Cabinet MONTEL

Représentée par Madame Rosemarie MONTEL
16 Rue du Deves, 34820 Teyran

Nommé le 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Madame Rosemarie MONTEL n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ La Société AXIOME AUDIT

Représentée par Monsieur Frédéric CARROBE
Membre du Réseau Différence
Le Triade - Bât 3 - 215, Rue Samuel Morse
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Nommée le 5 septembre 2006 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La Société AXIOME AUDIT n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En K€	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Total actif	21 072	21 632	19 931
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	8 798	11 059	11 700
Intérêts minoritaires	107	107	83
Total capitaux propres	8 905	11 166	11 783
Produits des activités ordinaires	21 263	18 244	15 666
Résultat opérationnel	-1 625	-5 526	- 6 262
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 342	- 5 686	- 6 070
Part des minoritaires	0	1	- 38
Résultat net consolidé part du groupe	-2 342	-5 687	-6 032
Résultat de base par action (en euros)	-0.06	-0.20	-0.25
Résultat dilué par action (en euros)	-0.05	-0.17	-0.25

4 FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au paragraphe 9.1.3.7 ci-dessous.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent la gestion des risques financiers et notamment le risque de liquidité et de crédit. La gestion des risques financiers est assurée par la Direction financière et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

D'autres risques que ceux identifiés ci-après peuvent exister ; ils ne sont à ce jour pas identifiés ou leur réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 La raison sociale et nom commercial

Diagnostic Medical Systems (DMS)

5.1.2 Le lieu et le numéro d'enregistrement

DMS est référencé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Montpellier B 389 873 142 - Code APE : 2660Z.

5.1.3 La date de constitution et la durée de vie

La date de création est le 21 janvier 1993 et la durée de la société est fixée à quatre-vingt neuf années à compter de son immatriculation au registre de commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Le siège social et la forme juridique

Le siège social a été transféré le 1er janvier 2011 à l'adresse suivante :

Diagnostic Medical Systems
393 Rue Charles Lindbergh
34130 Manguio
Tel : 04 67 50 49 00
Fax : 04 67 50 49 09

DMS est une Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions des articles L225-1 à L225-257, L242-1 à L242-30 du Code de Commerce (Livre deuxième "des sociétés commerciales et des GIE") et des articles D 58 à D 201 du décret N°67-236 du 23 mars 1967 (sociétés commerciales).

5.1.5 Les événements importants dans le développement des activités

1993	Création de DMS à Montpellier (34)
1994	DMS se lance sur le marché de l'ostéodensitométrie à ultrasons : Ubis 5000
1995	DMS lance une nouvelle gamme d'ostéodensitomètres à rayons X
1996	Initiation du projet Lexxos : développement d'un ostéodensitomètre révolutionnaire bi-dimensionnel
1997	Signature d'un contrat d'exclusivité avec le CEA/Leti pour le développement du projet Lexxos
1998	Introduction de DMS au Nouveau Marché de la Bourse de Paris
1999	DMS rachète la filiale Apelem et ses technologies
2000	DMS rachète les filiales LTR et Merix
2001	Lancement du Lexxos à l'international et (Autorité Mise sur le Marché) AMM aux USA de l'Ubis 5000 Lancement commercial du détecteur Paladio
2003	Lancement de la nouvelle ligne de production « Optima Series »
2004	Création du nouveau logiciel du Lexxos et AMM du Lexxos au Canada Augmentation de capital de 5.889.770 euros par la création de 1.132.648 nouvelles actions à 5,20 euros par action
2005	Lancement du Lexxos 2ème génération
2006	Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 4 591 490 actions nouvelles (ABSAR) au prix de 1,80 € par action, soit un montant de global de 8 264 682 € et une prime d'émission de 3 673 192 €.
2007	Augmentation de capital par exercice de BSAR A, B et stock options de 722 504 € et 2 167 512 € de prime d'émission soit un total de 2 890 016 €.
2008	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles sans suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant total de 7 904 450 €.
2009	Modification de la gouvernance : nomination de Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Jean-Paul Ansel au poste de Directeur Général en remplacement d'Antoine Rabaste ancien Président Directeur Général.
2010	Modification de la gouvernance : nomination de Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration (en remplacement de Gerard Daguisé) Augmentation de capital par exercice de BSAR B et de 947 903€ et 10 313 € de prime d'émission soit un total de 958 216 €. Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 13 891 911 actions nouvelles (ABSA) au prix de 0.30 € par action, soit un montant de global de 4 125 224 € et une prime d'émission de 42 349 €. soit un total de 4 167 573 €.
2011	Nomination de Samuel Sancerni en qualité de Directeur Général Délégué Redressement Groupe : réalisation de travaux de modernisation du site de Radiologie de Nîmes et installation d'un logiciel de gestion intégrée (Sage ERP X3).
2012	Modification de la gouvernance : nominations de nouveaux administrateurs. Réduction du capital social motivée par des pertes antérieures par réduction de la valeur nominale des actions pour un montant 5 663 904 €.

6 APERÇU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX PRODUITS

6.1.1 Les activités du groupe : le diagnostic de l'ostéoporose et de la radiologie

Le groupe DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale qui interviennent sur deux marchés : celui de la radiologie, à travers sa filiale Apelem, et celui du diagnostic de l'ostéoporose.

Les produits du groupe DMS touchent non seulement le marché des hôpitaux, cliniques et radiologues, mais aussi celui des médecins spécialistes concernés par ces appareils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues...), voire celui des généralistes.

6.1.1.1 L'ostéoporose

L'os est un organe dynamique, soumis à un processus continu de résorption et de reconstitution. L'ostéoporose est un état caractérisé par un déséquilibre de ce processus lorsque la résorption excède la reconstitution. La masse et la densité osseuses s'en trouvent diminuées, avec pour conséquence un risque accru de fracture.

L'ostéoporose est une maladie qui se développe silencieusement et frappe plutôt les femmes après la ménopause (environ 30% des femmes ménopausées). Il est estimé que dans le monde 300 millions de personnes, dont 80 % de femmes, souffriraient d'ostéoporose ou sont à risque. Les chiffres sur l'ostéoporose sont assez impressionnants. Ne serait-ce qu'aux Etats-Unis, cette maladie (source : National Osteoporosis Foundation - www.nof.org) :

- serait une menace pour 44 millions d'habitants âgés de 50 ans ou plus,
- concernerait 10 millions d'américains (dont 80% de femmes) et 34 millions auraient une masse osseuse déficiente, augmentant la probabilité d'être atteint de la maladie,
- aurait coûté en 2005 à la sécurité sociale 19 milliards de dollar. Ce coût devrait atteindre en 2025, selon les experts, à 25,3 milliards de dollar,
- serait responsable de plus de 2 millions de fractures en 2005 ; chiffre qui devrait atteindre plus de 3 millions en 2025.

En Europe les fractures dues à l'ostéoporose sont estimées à 3,79 millions par an. Le coût total de ces fractures est estimé à 31,7 milliards d'Euros chaque année et les experts estiment que ce chiffre atteindra 76,7 milliards d'euros à l'horizon 2050 (source : International Osteoporosis Foundation www.osteofound.org).

6.1.1.1.1 Les traitements contre l'ostéoporose

Jusqu'à une période récente, l'ostéoporose était considérée comme une conséquence inévitable et incurable du vieillissement. Dans les pays économiquement développés, le vieillissement généralisé de la population et l'attention portée à la santé de la femme ont toutefois conduit la recherche médicale à développer des traitements contre l'ostéoporose. Alors qu'il n'existe toujours pas de remède, il existe aujourd'hui plusieurs traitements préventifs pour lutter contre la maladie. Des règles d'hygiène de vie courante, telles qu'un régime alimentaire riche en calcium et en vitamine C et une activité physique régulière aident à garder des os en bonne santé. Il existe également les traitements médicamenteux qui peuvent être prescrits pour prévenir les fractures, quand la densité de l'os atteint un niveau critique. Par exemple, en septembre 1995, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé le médicament Fosamax, des laboratoires Merck, contre l'ostéoporose établie chez les femmes ménopausées. Ce médicament est aujourd'hui autorisé dans plus de quarante pays et consommé par plus de 2 millions de personnes dans le monde. On peut également citer Boniva, Actonel, Miacalcin, Forsteo, et Reclast. Ce marché est en pleine croissance, et compte parmi ses acteurs les grands groupes pharmaceutiques : Sanofi-Aventis, Johnson & Johnson, Eli Lilly, GlaxoSmithKline, Proctor & Gamble et Novartis.

6.1.1.1.2 Le diagnostic de l'ostéoporose et les technologies d'ostéodensitométrie

Le seul moyen de lutte contre les effets de l'ostéoporose étant la prévention, la détection précoce est un facteur primordial dans le traitement de cette maladie. La détection est souvent compliquée par le fait que l'ostéoporose soit une maladie silencieuse, qui progresse sans que la patiente n'en soit consciente. C'est pourquoi le besoin de diagnostiquer, de dépister, ainsi que de suivre les patients, est en croissance. Il s'agit d'évaluer la densité osseuse et la rigidité de la microarchitecture de l'os.

Les technologies utilisées dans le dépistage de l'ostéoporose se divisent en deux familles : les rayons X et les ultrasons. Parmi ces deux technologies, on distingue deux types d'appareillage :

- les ostéodensitomètres multisites ou « corps entier », qui sont basés exclusivement sur la technologie des rayons X. Ils peuvent mesurer la densité de n'importe quel os du corps humain, en fonction du calibrage choisi,
- les ostéodensitomètres monosites ou périphériques, qui peuvent être à rayons X ou à ultrasons. Ils ne mesurent, quant à eux, que la densité de l'os du calcaneum (talon), de l'avant bras ou de la main.

Le tableau suivant résume les technologies et les types d'appareillage.

<u>Ostéodensitomètres Monosites</u>	<u>Ostéodensitomètres Multisites / Corps entier</u>
Ultrason, Rayons X	Rayons X

La performance d'un ostéodensitomètre est caractérisée par :

- la reproductibilité des mesures ;
- la sensibilité du point de vue du diagnostic, c'est à dire la capacité à bien discerner les individus sains, de ceux atteints d'ostéoporose.

La technologie par rayons X

Différents moyens d'analyse non invasifs de la masse osseuse ont été mis au point depuis les années 60. Tous ces appareils étaient, jusqu'au début des années 90, fondés sur l'utilisation des rayons X ou rayons Y. Ils ont ainsi permis d'aller au-delà des interprétations subjectives qui pouvaient survenir à partir de radiographies classiques, en apportant des mesures quantitatives précises sur la masse osseuse.

La technologie la plus répandue sur les ostéodensitomètres est appelée DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry). Cette technologie est basée sur l'utilisation d'une « double énergie », c'est-à-dire sur deux niveaux d'énergie différents – l'énergie haute et basse. Une « double » émission de rayons X permet de discriminer les tissus osseux des tissus mous, de façon extrêmement précise. L'analyse du tissu osseux seul est ensuite obtenue par l'utilisation d'un algorithme de calcul.

Plusieurs types de technologie DXA peuvent être utilisés sur les ostéodensitomètres.

Le premier type apparu sur le marché fut le « Pencil Beam ». Il consiste à balayer la zone visée en longueur et en largeur (cf. **Figure 1**). La technologie « Pencil Beam » est la technologie de référence pour les appareils DXA, tous les fabricants d'ostéodensitomètres comptent cette technologie parmi leur gamme d'appareils. Le deuxième type, le « Fan-Beam » qui permet un examen plus rapide que le « Pencil Beam » (cf. **Figure 2**). Les appareils « Fan Beam » scannent le patient avec une sorte de rideau de rayons X et non plus seulement avec un faisceau simple et étroit. Le temps de mesure s'en trouve donc amélioré notablement et devient dans la plupart des cas inférieur à une minute. Néanmoins, cette technologie comporte des désavantages : une reproductibilité à peine supérieure voire inférieure au Pencil Beam, une dose ionisante émise très importante et un coût élevé.

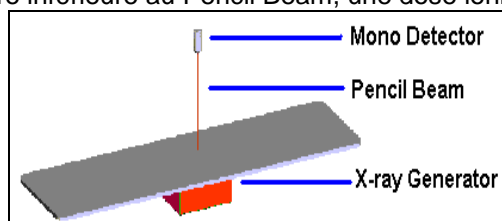


Figure 1: Technologie Pencil Beam

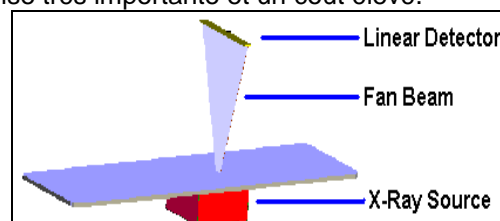


Figure 2 : Technologie Fan Beam

Aujourd'hui, les appareils issus de la deuxième génération de Pencil Beam sont dotés des dernières évolutions technologiques et peuvent réaliser un examen aussi rapidement qu'un appareil Fan Beam tout en gardant leur précision et leur compétitivité en terme de prix.

Précisons que les émissions de rayons X des ostéodensitomètres sont dix fois moins puissantes que celles des appareils de radiologie classique. Ces derniers « photographient » les parties internes du corps humain, alors que les ostéodensitomètres reconstruisent l'image de l'os et « cartographient » sa densité. Ils ne nécessitent pas de personnel manipulateur formé à la radioactivité du fait de son faible effet ionisant.

La technologie par ultrasons

Les appareils à ultrasons s'adressent aux spécialistes qui souhaitent faire le dépistage de l'ostéoporose sans pour autant investir dans un appareil DXA qui a un prix plus élevé. En effet, les ostéodensitomètres à ultrasons présentent l'avantage d'être moins coûteux que les appareils à rayons X, et sont aisément transportables. Ils ne requièrent pas, bien entendu, de personnel manipulateur formé à la radioprotection, puisqu'ils ne présentent aucun danger vis à vis de l'organisme. Ces appareils s'adressent aux spécialistes tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ainsi que les pharmacies ou les sociétés pharmaceutiques. Ces dernières s'intéressent à ce système pour promouvoir leurs médicaments.

La plupart des matériels utilisent la technologie d'atténuation du signal ultrasonique et mesurent ce qui est communément appelé la BUA (Broadband Ultrasound Attenuation) ainsi que la vitesse de propagation du signal (Speed Of Sound). Les plus performants (ceux qui fournissent une reconstruction de l'image de l'os) nécessitent cependant d'immerger la partie du corps à mesurer : ils ne permettent donc pas d'effectuer des mesures directes sur les sites à risque élevé de fracture comme le bassin ou la colonne vertébrale. La plupart des appareils ultrason opèrent sur le calcaneum (talon). Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) bien qu'étant rarement le siège d'une fracture, le calcaneum est un excellent prédicteur de la fracture du col du fémur, de par son appartenance au type des os « trabéculaires » (os spongieux avec microcavités).

6.1.1.2 La radiologie

La radiologie est la spécialité médicale qui utilise l'imagerie pour faire du diagnostic. Elle est articulée autour de plusieurs techniques, sommairement présentées comme suit :

- **Le rayon X**, sur lequel repose la radiologie conventionnelle, est une technique banalisée et la plus répandue.
- **La scanographie** (ou scanner) est un procédé qui permet l'étude anatomique du corps humain, en effectuant des coupes transversales du corps à partir d'une source de rayon X.
- **L'échographie**, qui repose sur la réflexion des ultrasons, est utilisée en gynécologie et cardiologie, ainsi que pour l'étude des viscères.
- **L'imagerie par Résonance Magnétique (IRM)** permet, grâce à l'utilisation de rayons ionisants et aux progrès de l'informatique et de la numérisation, de donner une carte anatomique et chimique avec transparence osseuse et de détecter ainsi les tumeurs.
- **La médecine nucléaire** est une technique de diagnostic permettant d'obtenir des images d'un organe après injection au patient d'un produit radioactif se fixant dans l'organe analysé et d'en étudier la fonctionnalité dans le temps. La mise en œuvre de cette technique nécessite un détecteur de rayonnement associé à un système mécanique (« gamma-caméra »), qui tourne autour du patient, ainsi qu'un ordinateur qui reconstruit une image de l'organe à partir des signaux transmis par la gamma-caméra.

Parmi ces techniques, le groupe DMS, s'est spécialisé dans les technologies basées sur les rayons X, soit la radiologie conventionnelle et la radiologie numérique.

6.1.2 Les produits du groupe DMS

6.1.2.1 Les ostéodensitomètres

6.1.2.1.1 Les ostéodensitomètres à rayons X - DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry)

➤ STRATOS

Le Stratos qui a été lancé en 2007 se positionne comme un appareil moyen de gamme et représente 70% du marché mondial de l'ostéodensitométrie. En effet, c'est un appareil multi-site, tout comme le Challenger Envision, qui offre également l'application corps entier. Il présente l'avantage majeur, grâce à sa technologie Digital Fast Beam de pouvoir effectuer un examen de qualité, de façon rapide : entre 60 et 90 secondes.

Le Stratos est doté de la dernière génération du software ergonomique qui comporte de nombreux nouveaux outils pour compléter la diagnostique de l'ostéoporose mais aussi des options tels que l'orthopédie ou la pédiatrie pour d'autres applications. Il répond aux exigences de tous les appels d'offres internationaux et permet donc à DMS de se positionner sur de nouveaux marchés et de conforter sa place sur les marchés historiques.



STRATOS

➤ STRATOS DR

En ostéodensitométrie, le groupe a lancé au second semestre 2010 la commercialisation du futur produit phare de sa gamme, **le Stratos DR**. Le Stratos DR utilise une technologie développée par DMS baptisée « 2D Fan Beam » avec détecteur bi-dimensionnel (2D) permettant un temps d'examen réduit à seulement 30 secondes. Le Stratos DR s'adresse au marché du moyen/haut de gamme, qui représente la majeure partie du marché de l'ostéodensitométrie aujourd'hui encore non adressé par DMS.

En outre, le Stratos DR utilise une base mécanique et électronique commune avec l'ostéodensitomètre d'entrée de gamme Stratos lancé fin 2007 permettant ainsi des économies d'échelle industrielles importantes.



STRATOS DR

6.1.2.2 Le matériel de radiologie

➤ BACCARA

La Baccara est une table télécommandée, lancée en 1999, qui dispose, dans sa version traditionnelle, d'un sélecteur (pour cassettes 18x24 à 36x43 cm) qui autorise des diagnostics précis et sûrs (divisions en 1/2/3/4 et 5 sur les grands formats de cassette). L'innovation majeure est que cet appareil peut être upgradé très facilement en numérique avec les systèmes de numérisation Flash ou le capteur plan dRF 43 (cf. les produits Flash et dRF 43).

En plus des examens classiques (gastro-intestinaux, urologie, pulmonaires, hystérogaphie, myélographie, lymphographie, radiographie du squelette, tomographie) la table de radiologie Baccara permet les explorations en angiographie, angiographie périphérique (stepping), phlébographie, procédures interventionnelles, vasculaires et non vasculaires.



BACCARA

➤ BACCARA dRF

La Baccara dRF est un nouveau concept innovant qui propose l'intégration d'un capteur plein champ dynamique 43 x 43 cm de dernière génération, sur une table télécommandée, la Baccara. Elle a été conçue pour répondre aux besoins croissants de polyvalence et de rapidité d'examen du monde de l'imagerie médicale actuel. Se positionnant comme successeur de la Baccara Paladio, la Baccara dRF présente une solution 100% digitale permettant de réaliser des clichés de très haute qualité, lors d'examens statiques et dynamiques.



BACCARA dRF

➤ DA VINCI

Da Vinci est une gamme de produits lancée en 2007. Il s'agit de statifs de radiologie, de détecteurs numériques équipés d'un détecteur Trixell (Trixell est une joint-venture entre Thales Electron Devices, Philips Medical Systems et Siemens Medical Solutions). Les produits de cette gamme permettent de réaliser principalement des examens pulmonaires ou osseux. La gamme da Vinci complète l'offre digitale du groupe DMS et s'adresse à 85% du marché numérique mondial de la radiologie.



Solo

Verso

Duo

GAMME DA VINCI

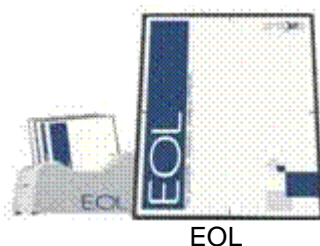
➤ FLASH

Le Flash est un système de numérisation d'images qui peut compléter une table de radiologie telle que la Baccara. Ces systèmes présentent l'avantage d'éliminer les cassettes et permettent d'accéder aux images instantanément et directement sur l'écran, pour le traitement de l'image et le diagnostic. Ce système a été mis sur le marché pour la première fois en 1995 et une nouvelle version a été lancée en 2003.

➤ EOL

Apelem a lancé l'EOL en 2009. Il s'agit d'un détecteur numérique sans fil, à la taille d'une cassette, conçu pour s'adapter à n'importe quelle salle de radiologie conventionnelle en n'y apportant aucune modification.

L'EOL peut être installé comme « up-grade » dans les salles conventionnelles de notre gamme de produits de radiologie (ex: BRS, Feria, Camargue, Baccara). La solution EOL représente la solution la plus économique du marché, pour faire évoluer une Baccara ou une Camargue conventionnelle CR, vers le DR. En effet, l'EOL permet tous les avantages du numérique (excellente qualité d'image, plus de manipulation des cassettes, amélioration de productivité, etc) sans que le client soit obligé de réinvestir dans un équipement complet.



➤ PLATINUM Conventionnelle

La Platinum conventionnelle présente tous les avantages d'une table télécommandée haute de gamme avec une flexibilité maximale pour l'acquisition de l'image.

En effet la Platinum conventionnelle est compatible avec des cassettes classiques ou avec le détecteur numérique sans fil de la taille d'une cassette, l'EOL pour toutes les acquisitions de radiographie.

La Platinum conventionnelle pourrait être très facilement upgradée en numérique avec les systèmes de numérisation Flash ou le capteur plan dRF 43 le rendant le système ainsi 100% numérique.

Les avantages du statif mécanique/informatique haut de gamme qui sont inchangés par l'upgrade vers le numérique sont : une distance focale optimale (180 cm), accès tout autour de la table pour un confort patient accru, descente du panneau jusqu'à 60 cm pour un chargement patient facile (ou 48 cm en version dRF), un mouvement indépendant du tube à rayon X et du bloc détecteur, des moteurs avec des encodeurs absolus pour un positionnement patient rapide et précis, contrôle du générateur intégré dans le pupitre de la table, un système de contrôle innovant basé sur une technologie de « PC serveur » qui permet le monitoring et un pilotage automatique de la table, du collimateur et du générateur...



PLATINUM CONVENTIONNEL

➤ PLATINUM Drf

En radiologie, DMS a présenté lors du Congrès Européen de Radiologie, qui s'est déroulé à Vienne du 4 au 8 mars 2010, sa nouvelle table de radiologie baptisée Platinum Drf. Cette nouvelle table, considérée comme le système le plus innovant développé par DMS en radiologie, permet au groupe de se replacer parmi les acteurs majeurs de ce marché.

Cette table permet au groupe de se positionner non seulement sur les marchés matures des pays développés mais aussi sur les principaux marchés émergents en version conventionnelle, zones où historiquement le groupe DMS est très présent.



PLATINUM Drf

6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

6.2.1 L'ostéoporose : un marché en fort développement

Plusieurs facteurs concourent au développement du marché de l'ostéodensitométrie :

- l'accroissement de la population âgée, qui est sujette à cette détérioration des tissus osseux qu'est l'ostéoporose,
- l'attention portée à la santé des femmes, et ce depuis le suivi de la future mère jusqu'aux problèmes de vieillissement débutants à la ménopause (concept de « Woman's Health » et de centre dédiés à la femme),
- l'accélération de la mise sur le marché de médicaments efficaces dans le traitement et la prévention de l'ostéoporose, et de moyens de diagnostic,
- une prise de conscience de plus en plus marquée des problèmes liés à l'ostéoporose y compris les coûts de traitement.

Les utilisateurs d'ostéodensitomètres sont:

- les hôpitaux et cliniques qui demandent des appareils haut de gamme pour leurs patients ou pour les études cliniques qui sont réalisées en leur sein,
- les radiologues qui souhaitent disposer d'un ostéodensitomètre en sus de leurs appareils classiques et coûteux de radiologie. Précisons bien à nouveau que les radiographies (« photographes » et donc à forte intensité) du squelette sont reconnues comme non pertinentes pour calculer la densité osseuse : il faut un ostéodensitomètre pour réaliser un diagnostic fiable sur une prédiction ou un suivi d'ostéoporose,
- les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues, voire les généralistes américains (les « family practice doctors ») qui en raison de leur spécialité sont amenés à rencontrer et examiner des patients et patientes susceptibles de connaître des problèmes osseux.

L'une des clefs du développement de l'ostéodensitométrie est bien entendu le niveau de remboursement par les organismes sociaux dans les différents pays et ce, tant en matière de traitement que de diagnostic. L'état de la réglementation varie d'un pays à l'autre. Les pays développés comme les Etats-Unis, le Japon, ou la plupart des pays Européen remboursent les examens destinées à la détection et le suivi de l'ostéoporose. On peut remarquer que parmi les pays qui ont accordé le remboursement, certains d'entre eux demandent que les patients vérifient certains critères : facteurs de risques importants, déformation des vertèbres, antécédents de fractures à répétition. D'autres, permettent une analyse par an et par patient. Dans d'autres pays, le remboursement est partiel ou dépend des régions.

Il faut bien rappeler que le monde médical est seulement en train de commencer à s'intéresser au diagnostic ostéoporeux, dans la foulée des grands laboratoires pharmaceutiques qui se penchent sur cette maladie du XXIème siècle.

Le segment moyen de gamme représente près de 70% du marché mondiale. Grâce à la sortie du Stratos en fin 2007, DMS a pénétré ce segment du marché qui avait été jusqu'alors dominé par les 2 concurrents principaux.

La concurrence

Les deux principaux concurrents de DMS sont des sociétés américaines cotées au NASDAQ, General Electric et Hologic, les deux plus importantes par le volume d'activité, se partagent respectivement 46% et 40% du marché mondial des ostéodensitomètres multi-sites (Bone Densitometers analysis from « Global Industry Analyst inc. »).



➤ General Electric Healthcare (Lunar)

La société Lunar a été rachetée par le Groupe General Electric en 2001. Le volume d'activité de l'entreprise est réalisé à environ 65 % en Amérique du Nord. L'ostéodensitométrie représente plus de 80% du chiffre d'affaires (Lunar): la technologie à rayons X développée par Lunar a accéléré au début des années quatre-vingt-dix le remplacement du matériel à ondes radioactives. Les ostéodensitomètres à ultrasons (gamme Achilles) ne représentent qu'un chiffre d'affaires inférieur à 5%.

General Electric, la holding du Groupe, (Mnemonic : GE) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés 2010 de 150 milliards de dollars pour un bénéfice de 11,6 milliards de dollars. Le Groupe emploie 287 000 salariés.

➤ Hologic

Très présente sur le marché nord-américain, l'entreprise a su profiter de la croissance du marché pour consolider sa position de leader avec 92,0 M\$ de chiffre d'affaires consolidé 2011 dans les ventes d'ostéodensitomètres.

Hologic (Mnemonic : HOLX) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés pour le compte de son exercice clos fin septembre 2011, de 1,789 milliard de dollars pour un gain net de 157,15 milliards de dollars. Au cours de l'exercice fiscal 2011, 76% des ventes ont été réalisés aux Etats-Unis, 13 % en Europe, 6 % en Asie, et 5% dans d'autres régions.

➤ La concurrence vue comme une opportunité

Le nombre d'intervenants sur le marché de l'ostéodensitométrie est donc limité et DMS est courtisé par de nombreux distributeurs de tous pays. Il y a une opportunité pour DMS de profiter d'un marché d'offre, où les taux d'équipement en ostéodensitomètres ont encore des marges importantes de progression.

6.2.2 Le marché de la radiologie

6.2.2.1 Description et tendance

Le marché de la radiologie se situe principalement dans les pays développés, USA, Europe et Japon. Dans les autres régions du monde, l'aide des pays développés et des organismes internationaux est importante : protocoles français, financement de la banque mondiale, du FMI. Apelem a travaillé et travaille encore sur ce type de financement qui rapporte de gros contrats avec des pays qui ont des besoins et peu de sources de financement.

Le numérique : le marché de la radiologie a été fortement dynamisé depuis le milieu des années 90 par l'innovation technologique du numérique et la percée des nouveaux capteurs. Le phénomène de substitution, encore insignifiant il y a quelques années, est aujourd'hui un marché en pleine croissance. La radiologie numérique permet, par rapport aux rayons X conventionnels, d'éliminer le film classique tout en solutionnant les problèmes de manipulation, d'archivage et de stockage d'images. Elle permet non seulement de réduire les coûts et de gagner du temps, mais aussi de donner une meilleure résolution d'image en réduisant les doses nocives de rayons X.

6.2.2.2 Les acteurs et la structure du marché

Au niveau mondial, près d'une vingtaine de sociétés développent des systèmes numériques de radiologie. Parmi eux, il y a 1) de grands groupes internationaux (GE, Siemens, Toshiba, Philips) qui ont pour principal objectif de proposer une offre d'appareils très haut de gamme et très onéreux: scanner, IRM, échographie et 2) les petits ou moyens opérateurs: Apelem, Villa, Mecall, Swissray... Ces dernières sont en général spécialisées dans le matériel classique de radiologie: tables télécommandées, générateurs, arceaux... Il existe une réelle opportunité pour elles car les niches existent et il est possible de concurrencer correctement les grands, sur ce type de produits.

En France et dans tous les pays développés, la demande consistera dans les années à venir à remplacer les tables existantes par de la numérisation. Plusieurs possibilités s'offrent aux radiologues : remplacer la table, s'équiper d'un système dédié (par exemple pour le poumon, qui représente une grosse partie des actes) ou de faire évoluer sa table (upgrade) en y adaptant une plaque numérique grand champ.

À l'étranger, de belles perspectives résident dans l'équipement de pays en manque de technologies classiques : tables télécommandées, arceaux, générateurs. La Chine, la Russie, l'Amérique du sud en sont les principaux.

7 ORGANIGRAMME

La société DMS a été créée le 26 janvier 1993.

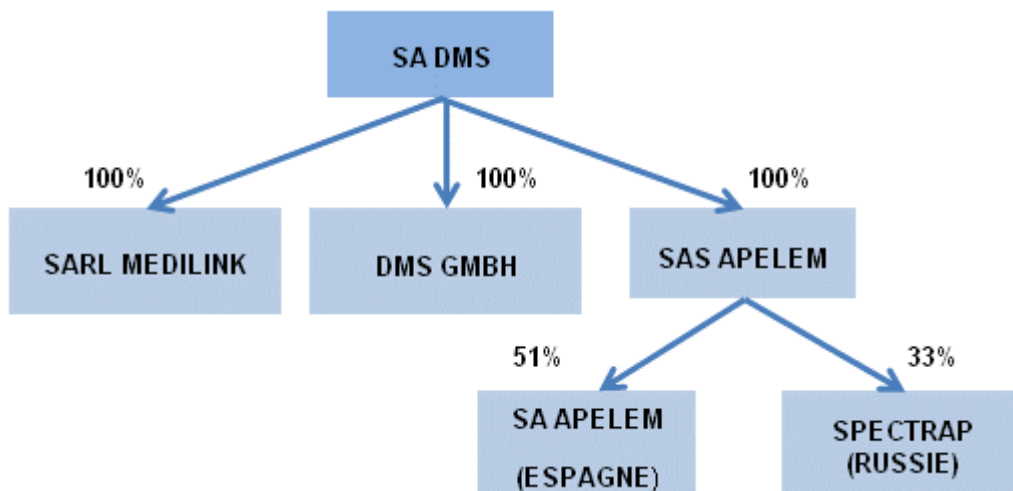
Par acte sous seing privé du 10 mars 1998, les actionnaires de la société MEDILINK ont fait apport à la société DMS de la totalité des actions composant le capital social de MEDILINK. Cet apport a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DMS le 24 mars 1998. Les deux sociétés sont complémentaires dans la distribution de la gamme de produits.

En septembre 1999, DMS a racheté 100% du capital de D.C.L., société détenant à 99.7% la société APELEM. En 2000, la société D.C.L. a fait l'objet d'une fusion absorption par la société APELEM. Au cours du même exercice, la société DMS a fait l'acquisition des sociétés LTR et MERIX.

La société APELEM a été transformée en Société par Actions Simplifiée le 26 juin 2006.

DMS a procédé en date du 25 novembre 2010 à la dissolution sans liquidation ou transmission universelle de patrimoine (TUP) des filiales LTR et MERIX détenues à 100% à effet au 31 décembre 2010.

Organigramme du Groupe DMS au 31 décembre 2011



La SA DMS et la SARL MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes (Etablissement principal)

Ces trois entités avec SA APELEM Espagne, composent le Groupe DMS.

DMS GMBH est une filiale de DMS créée en 2011 dans l'optique d'éventuelles opérations de croissance externe en Allemagne, cette société n'a pas eu d'activité économique en 2011.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt fiscalement déductible
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Voir NOTE 5 - Immobilisations Corporelles des états financiers consolidés.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une démarche d'éco conception a été engagée en 2006 pour augmenter l'éco efficacité globale. Cette démarche a pour objet de tenir compte, dès le développement des produits et la mise en place des procédures de fabrication, des aspects environnementaux. L'intégration de ces principes dans un projet est susceptible de donner de meilleurs résultats en termes d'efficacité et d'économie.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 RAPPORT DE GESTION

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 6 777 854,75 euros
SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-7 du code du travail) qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées au 31 décembre 2011 dans l'Union Européenne.

L'exercice 2011 est toujours marqué par la crise économique et financière dont l'impact ne peut être apprécié de façon précise. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en prenant en compte cet environnement, notamment pour la valorisation des actifs. Les actifs incorporels ont été évalués sur la base d'hypothèses qui s'appuient sur les données existantes sur le marché à la date d'arrêt mais également sur des conséquences, limitées dans le temps, de cette crise économique et financière.

9.1.1 L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- Société anonyme DMS
- Société à responsabilité limitée MEDILINK
- Société par actions simplifiée APELEM
- Société anonyme APELEM ESPAGNE

Les comptes annuels des sociétés MEDILINK, APELEM et APELEM ESPAGNE au 31 décembre 2011 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS.
Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

9.1.2 Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés

9.1.2.1 Compte de résultat consolidé Groupe DMS

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 21 263 K€ contre 18 244 K€ pour l'exercice précédent clos le 31/12/2010.

Les charges opérationnelles ont diminué et s'élèvent à 24 361 K€ contre 25 605 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel est négatif de – 1 625 K€ contre un résultat négatif de – 5 526 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de - 99 K€ contre une perte de - 160 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues est une perte de – 1 724 K€ au 31/12/2011 contre une perte de -5 686 K€ au 31/12/2010.

Les comptes annuels du groupe DMS se sont soldés par une perte nette de l'ensemble consolidé de – 2 342 K€ contre une perte nette de -5 686 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de – 2 342 K€ au 31/12/2011 contre une perte de -5 687 K€ au 31/12/2010, après addition des intérêts minoritaires de 0K€.

9.1.2.2 Bilan consolidé du Groupe DMS

Les postes clés (valeur nette) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 3 118 K€ contre 2 952 K€ au titre de l'exercice précédent.
- Les actifs courants sont de 17 953 K€ contre 18 680 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 8 798 K€ contre 11 059 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les passifs non courants sont de 146 K€ contre 186 K€ au 31/12/2010.
- Les passifs courants sont eux de 12 021 K€ contre 10 280 K€ au 31/12/2010.
- Le total général du bilan consolidé est de 21 072 K€ contre 21 632 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

9.1.3 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

9.1.3.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature financière ou non ayant trait à l'activité spécifique des entreprises consolidées notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100, al.3)

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe est en hausse de 17% passant de 18,2 M€ à 21,3 M€.

Le résultat opérationnel s'établit à (1 625 K€) (perte) contre (5 526 K€) (perte) au 31/12/2010 soit une amélioration de 3 901 K€.

Le résultat financier s'établit à (99) K€ au 31/12/2011 contre (160) K€ au 31/12/2010 et porte le résultat relatif aux activités maintenues à (1 724 K€) contre (5 686 K€) au 31/12/2010.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à (2 342 K€) au 31/12/2011 contre (5 687 K€) en 2010 soit une amélioration de 3 345 K€.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 142 K€ au 31/12/2011 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 1,59%. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 0,67%.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

En K€			31/12/2011	31/12/2010
Liquidités (D)		D=A+B+C	1810	5 620
	trésorerie	A	1780	3 476
	caisse	B		
	valeurs mobilières	C	30	2 144
Créances financières		E		
Dettes financières court terme (I)		I=F+G+H	2412	1 562
	dettes financières bancaires	F	2173	1 443
	part court terme des dettes long et moyen termes	G	26	19
	autres dettes financières	H	213	100
Endettement financier court terme net		J=I-E-D	602	- 4 058
Endettement financier long et moyen termes net (N)		N=K+L+M	142	183
	dettes financières bancaires	K	64	0
	autres dettes financières	L	78	183
	obligations émises	M		
Endettement financier net		J+N	744	- 3875

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 90 K€ au 31/12/2011 contre 19 K€ au 31/12/2010 (lignes G et K du tableau ci-dessus).

9.1.3.2 Les faits marquants

Contrats commerciaux

Le chiffre d'affaires consolidé de DMS sur l'année 2011 ressort en croissance de 17% à 21,3 M€ contre 18,2 M€ en 2010.

Le groupe DMS a ainsi continué de recueillir les fruits des accords commerciaux conclus en 2010 notamment avec Carestream Health. Porté par le succès de la nouvelle table de radiologie Platinum, le groupe poursuit son offensive commerciale en France, mais également à l'international.

Contrôle fiscal

En date du 13 décembre 2011 la société DMS a reçu une proposition de rectification suite à la vérification de la comptabilité de l'exercice clos le 31 décembre 2008 par l'administration fiscale. La société conteste une partie des éléments notifiés par l'administration et la procédure de rectification contradictoire suit donc son cours.

A ce stade les éléments pouvant avoir un impact significatif en terme de trésorerie (les autres éléments potentiellement significatifs ayant un impact sur les déficits reportables qui ne sont pas activés dans les comptes) et non contestés ont été pris en considération dans le résultat de la période. Une charge de 16 K€ figure à ce titre dans le poste autres charges du compte de résultat, elle concerne une imposition de retenue à la source.

La vérification de comptabilité se poursuit pour les exercices 2009 et 2010.

Outils de production et de gestion

Au cours du 1er semestre 2011 le groupe a réalisé des travaux de modernisation de son site de Radiologie de Nîmes et bénéficie désormais d'un outil industriel rénové en adéquation avec ses ambitions de développement.

Le 2ème trimestre a également été marqué par l'installation d'un logiciel de gestion intégrée (Sage ERP X3) opérationnel depuis la fin du mois de juin. Cet ERP va permettre une gestion globale et simplifiée de la production des différents systèmes d'imagerie et ainsi rationaliser les coûts de production.

Autres éléments

En 2008, DMS avait assigné en justice un de ses anciens sous-traitants pour obtenir des dommages et intérêts, pour un montant de 1 M€, afin de compenser une cessation d'approvisionnement intervenue en 2006. Suite à l'audience du 2 novembre 2009, le sous-traitant avait été condamné par le tribunal de commerce à verser une indemnité d'environ 244 K€.

Le dossier a fait l'objet d'un règlement transactionnel sur le 1er semestre 2011 au profit de DMS pour une indemnité de 241 K€ constatée dans le poste « Autres Produits ».

Les Conseils d'Administration des 14 janvier 2011, 28 avril 2011 et 27 septembre 2011 ont constaté des augmentations de capital social pour un montant total de 66 K€ (82 K€ incluant prime d'émission) sur l'année 2011 et ce suite à l'émission de BSA ; Cf NOTE 23 - Gestion des capitaux propres et Capital social des états financiers consolidés.

9.1.3.3 Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

A l'issue de l'exercice 2011, Diagnostic Medical Systems (DMS) a réalisé un chiffre d'affaires de 21,3 M€, en progression de 17% par rapport à 2010.

Cette progression soutenue de l'activité témoigne de la bonne dynamique commerciale du groupe depuis de nombreux mois et notamment de la montée en puissance des ventes de la table de radiologie Platinum et de l'ostéodensitomètre Stratos DR.

En outre, DMS a remporté fin 2011 une importante commande publique en Russie de 4,0 M€ pour des tables de radiologie conventionnelle de type Baccara Flash. La livraison et la facturation de ces

systèmes s'étalent sur le 4ème trimestre 2011 (1,8 M€) et le 1er trimestre 2012 (2,2 M€). Pour rappel, le groupe avait bénéficié d'une commande similaire un an plus tôt, intégralement facturée sur l'exercice 2010 (2,9 M€).

9.1.3.4 Activité en matière de recherche et de développement (L 233.26)

En 2011, le Groupe DMS a investi environ 3,27% de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit environ 695 K€, contre 3.45% en 2010, ventilés de la façon suivante :

K€	2011	2010	2009
Masse salariale imputée à la R&D	695	615	762
Achats, fournitures, matériels et documentations		13	31
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			
Frais de projets			
Etudes et recherches extérieures			12
Redevances sur brevets et licences		1	
Autres charges			
TOTAL	695	629	805

9.1.3.5 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés (L233-26)

- Le litige d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 a évolué début 2012. En effet, compte tenu du rejet en 2008 de la demande de décharge d'impôt par le tribunal administratif de Montpellier, DMS avait fait appel de cette décision. Consécutivement à l'audience du 24 janvier 2012, la cour administrative d'appel de Marseille a rejeté le 21 février 2012 les requêtes du groupe relatives aux contentieux fiscaux avec les sociétés DMS et Medilink en matière d'impôt sur les sociétés de l'année 1999. Le groupe est condamné à 598 K€ en principal auxquels d'ajoutent 223 K€ de majorations et intérêts de retard soit un total de 822K€. Compte tenu de la comptabilisation de 3 K€ en charges de l'exercice 2001, de 200K€ en charges de l'exercice 2008, 618 K€ sont enregistrés en charges de l'exercice 2011 et figurent à ce titre en charge d'impôt au compte de résultat. Ces montants sont déjà réglés par décaissement et par compensation avec différents crédits d'impôts. Le groupe réfléchit actuellement aux voies de recours possibles.
- Assemblée générale du 27 février 2012

Lors de l'assemblée du 27 février 2012, les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

- La ratification de la nomination par cooptation d'un nouvel administrateur (Monsieur Philippe Guerret) en remplacement de Monsieur Daguisé
- La nomination de 4 nouveaux administrateurs (Michael Peagram, Samuel Sancerni, Nathalie Boisjot, Pascale Abtan)
- La réduction du capital social d'un montant de 5 663 903,56 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 41.898.280 actions composant le capital, ramenant ainsi le capital social de 12.441.758,31 euros à 6 777 854,75 euros par imputation du montant de la réduction du capital, soit 5 663 903,56 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau », dont le montant se trouve en conséquence ramené de (5 663 903,56) euros à 0 euros ;
- A l'issue de cette opération, le capital social s'élèvera à 6 777 854,75 euros divisé en 41.898.280 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

9.1.3.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L233-26 R.225-102)

Tout en poursuivant sa croissance sur le marché français, DMS prévoit en 2012 d'accentuer ses efforts commerciaux à l'international en s'appuyant sur le succès de la Platinum. DMS vient notamment de remporter une première commande au Royaume-Uni qui fait suite au succès des premières installations au Canada et à Chypre en 2011.

En ostéodontométrie le groupe souhaite renforcer ses positions au niveau mondial et notamment sur les marchés sud-asiatiques (Chine, Corée, ...).

9.1.3.7 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (C. com. art. L 225-100, al. 4 et L 225-100-2, al.2)

9.1.3.7.1 Risque de marché

- Risque de liquidité et de crédit

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Toutefois, afin de répondre à de nouveaux appels d'offre à l'export nécessitant une capacité financière importante, le Groupe envisage la mise en place d'une nouvelle stratégie de financement.

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

L'endettement bancaire et financier est décrit au paragraphe 9.1.3.1 du présent document.

La capacité de remboursement des emprunts du Groupe et le niveau de sa trésorerie dépendront de ses performances opérationnelles futures et pourraient être affectées par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté (conjuncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.).

A ce jour, la priorité pour DMS est de refinancer le Groupe afin d'assurer le financement de la production des prochaines commandes.

L'encours d'avances liée à la dette financière non bancaire du groupe, relative au contrat d'assurance prospection COFACE s'élève à 291 K€ au 31 décembre 2011, ces avances feront l'objet de remboursements annuels à compter du 1^{er} mars 2012 et jusqu'au 1^{er} mars 2015, les montants des remboursements annuels seront calculés en fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé dans les pays faisant l'objet de ce contrat.

Concernant les possibilités d'accès au crédit bancaire, le groupe dispose au 31 décembre 2011 de :

- 2 500 K€ de lignes de mobilisation de créances (Dailly (France) ou de MCNE (Export Hors Russie)) ;
- 1 500 K€ de lignes de Crédit documentaire Import et Cautions sur marchés étrangers.

Ces lignes ont fait l'objet d'une renégociation fin 2011 et sont applicables pendant 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Le Groupe ne dispose pas de lignes de découvert bancaire.

En millions d'euros	2011		2010	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Lignes de crédit court terme France	300	200	630	-
Dailly France	-	-	500	187
Lignes de crédit court terme international	2 200	1 973	2 490	1 256
Affacturation	-	-	-	-

Au 31 décembre 2011, DMS dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

31/12/2011 En K€	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	90	26	64	-
Emprunts et dettes financières diverses	291	213	78	-
Lignes de Dailly & Factors	2 173	2 173	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Total	2 554	2 412	142	-

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2011:

31/12/2011 En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	26	6	6	7	7
Emprunts et dettes financières diverses	213	-	213	-	-
Lignes de Dailly & Factors	2 173	1 928	245	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-	-
Total	2 412	1 933	465	7	7

➤ Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 90 K€ au 31/12/2011 contre 19 K€ au 31/12/2010.

L'emprunt de 90 K€ au 31/12/2011 correspond au capital restant dû sur un emprunt de 110 K€ contracté en 2011 par la filiale Apelem Espagne. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux fixe est de 2.44%.

➤ Risque de change

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. Seuls 11% des achats sont libellés en devises. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés. Cependant, la baisse du dollar réduit indirectement la compétitivité du groupe. En effet, le groupe DMS facture en euros et est obligé d'ajuster ses prix de vente en euros en fonction des prix en dollars de la concurrence.

En période d'appréciation de l'euro, comme depuis 2003, le groupe DMS a dû baisser ses prix moyens de vente en Euros afin de s'adapter à l'évolution du dollar.

Les effets de la faiblesse du dollar se sont fait particulièrement sentir depuis le début de l'année 2008 notamment sur l'activité « ostéodensitométrie ». Cependant ces effets sont également palpables sur l'activité « radiologie » lorsque les clients de DMS se situent en zone dollar.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent. Depuis 2009, la politique du groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir le risque par des achats et ventes de devises à terme.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2011 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	-
Passifs	909
Position nette avant gestion en devises	-909
Position hors bilan	0
Position nette après gestion en devises	-909
Taux de conversion 1 euros =	1,3236
Position nette après gestion en euros	-687
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-4

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2011 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	-5	5	0	0
Total	-5	5	0	0

➤ Risque sur actions

Au 31 décembre 2011, DMS ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 31 décembre 2011, le Groupe détient 122 958 actions propres.

➤ Risque hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2011	31/12/2010	variation
Privilège Trésor	0	0	0
Cautions et garanties	6 410	6 410	0
Nantissements	0	0	0
Retour à meilleure fortune	3 910	3 910	0
TOTAL	10 320	10 320	0



Les « cautions et garanties » (6 410 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Les engagements donnés sur retour à meilleure fortune (710 K€) concernent l'abandon de créance Anvar du 23 décembre 2003 avec clause de retour limitée à 9 ans

DMS a consenti en date du 25 novembre 2010 un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 3 200 K€. Cet abandon assorti d'une clause de retour à meilleure fortune de 15 exercices revêt un caractère financier et a été porté en charges financières dans les comptes au 31 décembre 2010.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

9.1.3.7.2 Risques opérationnels

➤ Risques liées aux fournisseurs et sous-traitants

Le groupe DMS dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent le risque de dépendance liée à la résiliation éventuelle de contrats commerciaux avec ses fournisseurs.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

Il n'existe pas de risque significatif lié aux fournisseurs susceptible d'avoir une influence sur la réalisation technique ou financière du Groupe DMS.

Depuis 2009, l'évolution du poids des premiers fournisseurs du Groupe DMS se présente de la manière suivante :

Part des principaux fournisseurs dans les achats H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2011	15%	42%	57%
Au 31 décembre 2010	15%	42%	55%
Au 31 décembre 2009	20%	46%	57%

La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où le Groupe DMS s'attache à avoir des fournisseurs différents de sorte que la Société diversifie le risque fournisseurs et ainsi réduit sa consistance.

➤ Risques liés aux clients et autres débiteurs

Le Groupe DMS est en relation avec environ 80 distributeurs dans le monde entier.

Le Groupe DMS a contracté une assurance COFACE sur certains de ces clients.

Le Groupe utilise fréquemment les services d'enquêtes de la COFACE et utilise la couverture COFACE pour certains de ses clients.

En dehors de ces assurances, DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque qu'après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes.

Néanmoins, compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

A ce titre, une provision de 172 K€ a été comptabilisée en 2011 pour dépréciation d'une créance détenue sur un client Iranien. Cette provision a été estimée sur la base d'un taux de provisionnement de 50% de la créance due non honorée à la date d'arrêté des comptes. La direction estime que la créance est en partie risquée du fait de la conjoncture actuelle relative aux relations avec l'Iran et d'un embargo financier estimé comme probable.

Depuis 2009, l'évolution du poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2011	30/06/2011	31/12/2010	31/12/2009
Premier client	14%	11%	16%	14%
5 premiers clients	43%	36%	41%	36%
10 premiers clients	56%	52%	52%	48%

9.1.3.7.3 Risques juridiques - Litiges

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Le litige d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 a évolué début 2012. En effet, compte tenu du rejet en 2008 de la demande de décharge d'impôt par le tribunal administratif de Montpellier, DMS avait fait appel de cette décision.

Consécutivement à l'audience du 24 janvier 2012, la cour administrative d'appel de Marseille a rejeté le 21 février 2012 les requêtes du groupe relatives aux contentieux fiscaux avec les sociétés DMS et Medilink en matière d'impôt sur les sociétés de l'année 1999. Le groupe est condamné à 598 K€ en principal auxquels s'ajoutent 223 K€ de majorations et intérêts de retard soit un total de 822K€. Compte tenu de la comptabilisation de 3 K€ en charges de l'exercice 2001, de 200K€ en charges de l'exercice 2008, 618 K€ sont enregistrés en charges de l'exercice 2011 et figurent à ce titre en charge d'impôt au compte de résultat.

Ces montants sont déjà réglés par décaissement et par compensation avec différents crédits d'impôts.

Le groupe réfléchit actuellement aux voies de recours possible.

D'autre part, le groupe a assigné en justice en 2008 un fournisseur afin d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice pour défaut de livraison intervenu en 2006. Le préjudice est estimé par la société à 1,2 M€. Un jugement favorable est intervenu en novembre 2009. Une indemnité transactionnelle a été conclue sur l'exercice 2011 à hauteur 246 K€.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont mentionnés dans les comptes, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

9.1.3.7.4 Réglementation et homologations

L'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits qui peuvent être longues à obtenir.

9.1.3.7.5 **Risques technologiques article L 225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)**

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

9.1.3.7.6 **Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)**

Le groupe DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à son activité :

- Multirisque professionnelle à concurrence d'un montant total de 7 000 K€ pour une cotisation annuelle de 15 K€,
- Responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 29 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile des commerciaux et techniciens France pour 13 K€,
- Assurance des mandataires sociaux pour 7 K€
- - Assurance des marchandises transportées pour 7 K€

Le groupe DMS a également contracté une Assurance Coface pour 5 K€.

9.1.3.8 **L'activité du groupe par branches d'activités (L 233-6 al. 2)**

Activités	Chiffre d'affaires consolidé (en K€)	Résultat opérationnel 2011	Résultat opérationnel 2010
Ostéodensitomètres	3 782	- 298	- 2 685
Appareils radiologie	17 481	- 1 327	- 2 841
Total	21 263	-1 625	-5 526

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques.

L'ostéodensitométrie est réalisée par les sociétés DMS et MEDILINK.

L'activité des « appareils de radiologie » est réalisée par la société APELEM et APELEM Espagne, les activités de « Distribution et maintenance » sont incluses dans les activités principales correspondantes.

Depuis janvier 2011, l'assemblage des appareils d'ostéodensitométrie est sous-traité en France.

9.1.4 Activités et résultats des filiales

9.1.4.1 **SOCIETE MEDILINK**

SARL au capital de 48.000 Euros

Siège social : 393 rue Charles Lindbergh, 34130 Muguio

Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044

Activité : la fabrication et la vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2011 :

Chiffre d'Affaires : 2 338 K€ en 2011 contre 1 784 K€ en 2010

Résultat comptable : perte de 60 K€ en 2011 contre une perte de 73 K€ en 2010.

La Société DMS possède une participation de 100% dans le capital de la société MEDILINK

9.1.4.2 **SOCIETE APELEM**

Société par Actions simplifiée au capital de 276.225 Euros

Siège social : 494 Rue Leon Blum 34000 Montpellier

Etablissement principal : 175 Allée Von Neumann 30900 Nîmes

Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 319 996 146

Activité : la fabrication de matériels de radiologie

Exercice social : 31 décembre



Situation au 31 décembre 2011 :

Chiffre d'Affaires : 17 250 K€ en 2011 contre 14 950 K€ en 2010.

Résultat comptable : perte de 1 846 K€ en 2011 contre une perte de 60 K€ en 2010.

La Société DMS possède 100% du capital de la société.

La Société APELEM détenant elle-même 51% du capital de la Société Apelem Espagne

9.1.4.3 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 100 euros

Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne

Activité : vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2011 :

Chiffre d'affaires : 436 K€ au 31/12/2011 contre 353 K€ en 2010.

Résultat comptable : bénéfice de 1 K€ contre 3 K€ en 2010.

La société DMS détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 51 %).

9.1.4.4 SOCIETE DMS GMBH

GMBH au capital de 25 000 euros

Siège social : Rodgener Strabe 18, 57234 Wilnsdorf, Allemagne

Activité : fabrication et distribution de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Date de création : 31 aout 2011

Dernier exercice social : 31 décembre 2011 :

Chiffre d'affaires : 0 K€ au 31/12/2011.

Résultat comptable : perte de 2 K€

La société DMS détient une participation de 100 % dans le capital de la société DMS Gmbh. Cette société n'est pas consolidée.

9.1.5 L'activité propre de la société DMS (L 232-1)

9.1.5.1 Eléments significatifs ressortant des comptes

9.1.5.1.1 *Compte de Résultat de la Société DMS*

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 4 007 K€ contre 3 785 K€ au 31/12/2010

Le résultat d'exploitation est une perte de 1 169 K€ contre une perte de 1 695 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est de 337 K€ contre une perte de 3 364 K€ l'an dernier.

Le résultat exceptionnel est de 226 K€ contre une perte de 712 K€ au 31/12/2010.

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est une perte de 506 K€ contre une perte de 5 664 K€ au 31/12/2010.

9.1.5.1.2 *Bilan de la société DMS*

Au Bilan au 31 décembre 2011, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 5 481 K€ contre 5 503 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Parmi ces actifs immobilisés, les participations financières représentent 5 018 K€ contre 4 991 K€ au 31/12/2010
- L'actif circulant est de 14 084 K€ contre 14 663 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 16 527 K€ contre 16 951 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 2 922 K€ contre 3 053 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2011 est de 19 566 K€ contre 20 167 K€ au titre de l'exercice précédent,

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux (L.225-100).

9.1.5.1.3 *Changements de méthode*

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

9.1.5.2 Commentaires sur l'activité de la société DMS au cours de l'exercice écoulé

9.1.5.2.1 *Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100).*

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est en progression de 5,86 % soit 222 K€ passant de 3 785 K€ au 31/12/2010 à 4 007 K€ au 31/12/2011.

Le résultat d'exploitation s'établit à - 1 169 K€ au 31/12/2011 contre - 1 695 K€ au 31/12/2010 soit 526 K€ d'amélioration par rapport à 2010.

Le résultat financier, s'établit à 337 K€ et porte le résultat courant à - 832 K€ au 31/12/2011 en progression de 4 227 K€ par rapport à 2010.

Le résultat exceptionnel passe de -712 K€ à 226 K€ au 31/12/2011 soit 938 K€ d'amélioration par rapport à 2010.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à - 506 K€ au 31/12/2011 contre -5 664 K€ en 2010 soit 5 157 K€ de plus.

Par ailleurs, il n'y a plus de dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an.

9.1.5.2.2 Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

Réduction de coûts

La Direction a poursuivi sur l'exercice son plan de réduction des coûts qui s'est traduit par une réduction des charges de personnel de 20% et par une diminution des frais de structure (autres achats et charges externes en baisse de 17,6%).

La société avait quitté ses anciens locaux de Montpellier en date du 31 décembre 2010 pour prendre à bail un local commercial à Mauguio (34) mieux adapté aux besoins de la structure. L'impact de la réduction du loyer immobilier est important (-66 K€ sur 2011).

Contrôle fiscal

En date du 13 décembre 2011 la société DMS a reçu une proposition de rectification suite à la vérification de la comptabilité de l'exercice clos le 31 décembre 2008 par l'administration fiscale. La société conteste une partie des éléments notifiés par l'administration et la procédure de rectification contradictoire suit donc son cours.

A ce stade les éléments pouvant avoir un impact significatif en terme de trésorerie (les autres éléments potentiellement significatifs ayant un impact sur les déficits reportables) et non contestés ont été pris en considération dans le résultat de la période. Une charge de 16 K€ figure à ce titre dans le poste charges exceptionnelles du compte de résultat, elle concerne une imposition de retenue à la source.

La vérification de comptabilité se poursuit pour les exercices 2009 et 2010.

Outils de gestion

Le 2ème trimestre a été marqué par l'installation d'un logiciel de gestion intégrée (Sage ERP X3) opérationnel depuis la fin du mois de juin. Cet ERP va permettre une gestion globale et simplifiée de la production des différents systèmes d'imagerie et ainsi rationaliser les coûts de production. Pour rappel les coûts engagés au 31 décembre 2010 avaient été inscrits en immobilisations incorporelles en cours pour 51 K€. Sur la période 2011, compte tenu des nouveaux coûts engagés et du virement des immobilisations en cours, 145 K€ ont été activés avec un plan d'amortissement se basant sur une durée de 5 ans et sur une date de mise en service pour les principaux éléments au 1er juillet 2011.

Autres éléments

Cf paragraphe 9.1.3.2

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

Cf paragraphe 9.1.3.5

9.1.5.2.3 *Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1)*

K€	2011	2010	2009
Masse salariale imputée à la R&D	295	283	473
Achats, fournitures, matériels et documentations			7
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			-
Frais de projets			-
Etudes et recherches extérieures			-
Redevances sur brevets et licences		1	4
Sous total Frais extérieurs		1	11
TOTAL	295	284	484

9.1.5.2.4 *Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs (C. com. Art. L.441-6-1 et D.441-4 ; LME art.24-II)*

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31/12/2011 :

Données en euros	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2010
Factures échues	532 329	626 307
Factures à échoir en janvier N+1	350 463	319 754
Factures à échoir en février N+1	177 252	62 943
Factures à échoir en mars N+1	-	2 504
Total du poste dettes fournisseurs	1 060 044	1 011 508

Le solde des factures échues (532 K€) comprend 88 K€ de factures en litige.

9.1.5.2.5 *Evénements importants depuis la clôture (L 232-1)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus)

9.1.5.2.6 *Evolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir (R.225-102)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus)

Les principaux risques et incertitudes pour DMS sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits au paragraphe 9.1.3.7.

9.1.5.2.7 *Prises de participation et de contrôle*

La société DMS a acquis 100% des titres de la société DMS GMBH (Rodgener Strabe 18, 57234 Wilnsdorf, Allemagne) nouvellement créée en aout 2011.

9.1.5.2.8 *Conséquences sociales de l'activité*

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.2.9 *Conséquences environnementales de l'activité*

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.3 Les Résultats de la société DMS

9.1.5.3.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter la perte de 506 486 € comme suit :

- Au report à nouveau pour 506 486 €.

9.1.5.3.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

9.1.5.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

9.1.5.3.4 Le capital de la société DMS

- L'actionnariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2011 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Plus de 5%	Néant	Néant	Antoine Rabaste
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Néant	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

Droits de vote	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Plus de 5%	Néant	Néant	Néant
Plus de 10%	Néant	Néant	Antoine Rabaste
Plus de 15%	Néant	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3)

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre 18 et au § 20.2.1.4.22 « Tableau des filiales et participations ».
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote
- pactes entre actionnaires :

Un pacte d'actionnaires entre Messieurs Jean-Paul Ansel (Président Directeur Général de DMS), Antoine Rabaste et la société DMS a été conclu le 15 mars 2010.

Ce pacte, conclu pour 5 ans, a pour objet de déterminer les "conditions dans lesquelles M. Rabaste apportera son soutien aux résolutions que M. Ansel pourra proposer au conseil d'administration" de DMS. En application des clauses du pacte, M. Rabaste s'engage à voter (i) en faveur de toute résolution soumise à l'assemblée par le conseil d'administration de DMS et ayant obtenu l'aval de M. Ansel, et (ii) à s'abstenir de soutenir les résolutions ayant pour objectif la nomination d'administrateurs n'ayant pas reçu l'aval de M. Ansel ou la révocation d'administrateurs sans l'aval de M. Ansel.

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 17 des statuts.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe (Cf : § 9.2.3 - Annexe 3).
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration

M. Rabaste a informé le 2 février 2012 la société DMS ne plus détenir d'actions DMS rendant caduc le pacte d'actionnaires.

- Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

DMS détient 122 958 actions propres.

Les autres sociétés du groupe ne détiennent pas d'actions de la société DMS.

DMS a décidé de conserver ces actions propres et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

- Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

- Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Au cours de l'exercice 2011, aucune action propre n'a été acquise
Aucune n'a été vendue.

- Opérations afférentes aux actions de la société

(1) Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Néant

(2) Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 al. 2)

Au 31 décembre 2011, le Groupe DMS détenait 122 958 actions propres pour une valeur totale de 41 631€ (prix de revient). Les actions d'autocontrôle sont déduites des capitaux propres à hauteur de leur prix de revient.

Titres	Nombre	Cours au 31.12.2011	Valorisation boursière au 31.12.2011
Actions DMS	122 958	0,29 €	35 657.82

DMS a décidé de conserver ces actions propres et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

- Les délégations en matière d'augmentations de capital (L. 225-129)

Cf : § 9.2.3 - Annexe 3: Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

9.1.5.4 Les salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait environ 0 % du capital social de la société.

9.1.5.5 Les mandataires sociaux

9.1.5.5.1 Mode d'exercice de la direction générale (R.225-102)

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 Juin 2002, le conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

Il a alors été décidé au cours de la séance du conseil d'administration du 28 juillet 2009 de séparer la fonction de Président du Conseil d'Administration (qui a été confiée à M. Gérard Daguisé) de celle de Directeur Général (qui a été confiée à M. Jean-Paul Ansel).

Le Conseil d'Administration a pris acte le 31 mai 2010 de la démission de Monsieur Gérard Daguisé de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à effet immédiat (Monsieur Gérard Daguisé conservant ses fonctions d'administrateur de la société) et a désigné M. Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Lors de ce même conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011

9.1.5.5.2 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (L 225-102-1 al 3) au cours des cinq dernières années – Renouvellement des mandats des administrateurs :

Les administrateurs de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS » sont les suivants :

- Monsieur Jean Paul ANSEL
- Monsieur Jean-Luc DUMAS jusqu'au 4 avril 2012
- Monsieur Gérard DAGUISE jusqu'en octobre 2011
- Monsieur Jean-Noël ROY
- Monsieur Philippe GUERRET
- Monsieur Michael PEAGRAM
- Monsieur Samuel SANCERNI
- Madame Nathalie BOISJOT jusqu'au 4 avril 2012
- Madame Pascale ABTAN jusqu'au 4 avril 2012

➤ **Jean-Paul ANSEL : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général**

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination - Renouvellement	31 mai 2010
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de la SAS APELEM Gérant de la société SARL MEDILINK
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur Délégué de la société GSE Holding
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL Directeur Général de Diagnostic Medical Systems

➤ **Jean-Luc DUMAS : Administrateur jusqu'au 4 avril 2012**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination - Renouvellement	02 juin 2008
Date d'échéance du mandat	Démission le 4 avril 2012
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SCI GAIA Président SASU CRYOPARTNER
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Directeur Général Délégué de DMS Directeur Général Délégué de la SAS APELEM Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL

➤ **Gérard DAGUISE : Administrateur jusqu'en octobre 2011**

Mandat actuel	Administrateur jusqu'en octobre 2011
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	28 juillet 2009
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de MINAFIN

➤ **Jean-Noel ROY : Administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	28 juillet 2009
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SCM DES DOCTEURS BRU ROY GUTKNECHT SAUGET Administrateur de l'aéroclub de l'Hérault
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Philippe GUERRET : Administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	Coopté le 18 janvier 2012 et ratification le 27 février 2012
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur de OCEANE CONSULTING Administrateur de EKOSAT
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de MINAFIN

➤ **Michael PEAGRAM : Administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	27 février 2012
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Samuel SANCERNI : Administrateur et Directeur Général Délégué**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	27 février 2012
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général Délégué de DMS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Nathalie BOISJOT : Administrateur jusqu'au 4 avril 2012**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	27 février 2012
Date d'échéance du mandat	Démission le 4 avril 2012
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la société N.B. CONSEIL
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	27 février 2012
Date d'échéance du mandat	Démission le 4 avril 2012
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

9.1.5.5.3 Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

9.1.5.5.4 Les démissions d'administrateur

Néant

9.1.5.5.5 Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011

Monsieur Philippe Guerret a été nommé par cooptation le 18 janvier 2012 en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Gérard Daguisé, administrateur décédé. Sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2012. La durée du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Guerret est égale à la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Madame Nathalie Boisjot a été nommée en qualité de nouvel administrateur lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2012, en adjonction des membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Madame Nathalie Boisjot a démissionné de ses fonctions d'administrateurs le 4 avril 2012.

Madame Pascale Abtan a été nommée en qualité de nouvel administrateur lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2012, en adjonction des membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Madame Pascale Abtan a démissionné de ses fonctions d'administrateurs le 4 avril 2012.

Monsieur Michael Peagram a été nommé en qualité de nouvel administrateur lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2012, en adjonction des membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé en qualité de nouvel administrateur lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2012, en adjonction des membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Jean-Luc Dumas a démissionné de ses fonctions d'administrateurs le 4 avril 2012.

9.1.5.5.6 Les jetons de présence

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 1 000 euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2010, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 22 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 2 000 euros décaissés en 2010 et 7 000 euros décaissés en 2011).

Au titre de 2011, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 13 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 0 euro décaissé en 2011).

9.1.5.6 Les rémunérations des mandataires

La rémunération brute totale et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2011, s'établissent comme suit :

- Gérard DAGUISE (– Administrateur jusqu'en octobre 2011)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Gérard DAGUISE – Administrateur jusqu'en octobre 2011	2010	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	2 000	1 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	2 000	1 000

Tableau 2 récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Gérard DAGUISE - Administrateur jusqu'en octobre 2011	Montants au titre de l'exercice 2010		Montants au titre de l'exercice 2011	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	2 000	2 000	1 000	0
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	2000	2 000	1 000	0

➤ Jean Luc DUMAS (Administrateur jusqu'au 4 avril 2012)

<i>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</i>		
Jean-Luc DUMAS – Administrateur	2010	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	7 000	4 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	7 000	4 000

<i>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</i>				
Jean-Luc DUMAS – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2010		Montants au titre de l'exercice 2011	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	7 000	0	4 000	0
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	7 000	0	4 000	0

➤ Jean-Noël ROY

<i>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</i>		
Jean Noël ROY – Administrateur	2010	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	7 000	4 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	7 000	4 000

<i>Tableau 2 récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</i>				
Jean Noël ROY – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2010		Montants au titre de l'exercice 2011	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	7 000	7 000	4 000	0
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	7 000	7 000	4 000	0

- Jean-Paul ANSEL (Directeur Général jusqu'au 31 mai 2010 puis président du conseil d'administration à compter du 31 mai 2010)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Jean Paul ANSEL –	2010	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	106 331	129 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	106 331	129 000

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean Paul ANSEL –	Montants au titre de l'exercice 2010		Montants au titre de l'exercice 2011	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	83 331	83 331	100 000	100 000
- rémunération variable	17 000	17 000	25 000	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	6 000	-	4 000	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	106 331	100 331	129 000	100 000

- Samuel SANCERNI (Directeur Général Délégué depuis le 27 septembre 2011)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Samuel SANCERNI –	2010	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	-

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Samuel SANCERNI –	Montants au titre de l'exercice 2010		Montants au titre de l'exercice 2011	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Les avantages en nature concernent principalement l'assurance chômage au régime GSC pour les dirigeants de la Société.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'Emetteur et par toute société du groupe.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux.

Enfin, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et aucune option n'a été levée par ces deniers.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

Indemnités relatives à une clause de non-concurrence :

Néant

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant

Jetons de présence versés au cours de l'exercice :

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 1 000 euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2010, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 22000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 2 000 euros décaissés en 2010 au profit de Monsieur DAGUISE et 7 000 euros décaissés en 2011 au profit de Monsieur ROY).

Au titre de 2011, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 13 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 0 euro décaissé en 2011).

9.1.5.7 Les commissaires aux comptes

Le mandat de la SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ (DDA), représentée par Monsieur Michel DEHORS co-commissaire aux comptes titulaire arrive à échéance l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le mandat de la Société AXIOME AUDIT, représentée par Monsieur Frédéric CARROBE co-commissaire aux comptes suppléant arrive à échéance l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

9.1.5.8 Conventions règlementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.



Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Si certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil, il conviendra de les approuver dans les termes de l'article L 225-42 du code de commerce.

CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à Manguio

Le 4 avril 2012

9.2 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

9.2.1 Annexe 1 : Conséquences sociales de l'activité

I - CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

Le Groupe poursuit ses actions de rationalisation des coûts et d'optimisation des processus internes.

Le climat social en période de réorganisation

Evolution des effectifs Groupe depuis 2002 :

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Effectifs annuels moyens	160,3	150,8	130,5	128,3	124,5	128	126,5	110,1	94	84
Effectifs au 31 décembre	164	137	130	128	127	129	121	95	91	93

Les points forts de notre structure restent la grande polyvalence et la mobilité interne des salariés, en effet le groupe offre de nombreuses opportunités en termes d'évolution de carrières et de promotion interne.

La fin d'année 2011 a vu plusieurs phases importantes du projet de réorganisation se mettre en place :

- la centralisation de la production sur le site industriel de Nîmes,
- le départ des locaux de Pérols et la centralisation des activités tertiaires (commerciales, marketing, administratives et comptables) du Groupe dans de nouveaux locaux à Mauguio plus adaptés à notre nouvelle configuration.
- le déploiement d'une solution ERP

L'importance des investissements réalisés par la direction dans des projets d'envergures, destinés à structurer durablement et à pérenniser l'activité du Groupe, à permis de rassérer les salariés quant à l'avenir de celui-ci et à ses perspectives. Le lancement sur le marché de deux nouveaux appareils ayant d'ores et déjà reçu un accueil enthousiaste dans le milieu de l'imagerie médicale montre le dynamisme du Groupe et prouve une nouvelle fois son expertise.

Représentation du personnel

La Direction et les instances représentatives du personnel composées de la Délégation Unique du Personnel (DUP) et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) travaillent conjointement pour garantir une communication interne efficace et apporter des réponses concrètes aux salariés du Groupe.

Développer les compétences des salariés

L'année 2011 a vu se perpétuer les relations privilégiées entretenues de longues dates entre le Groupe et les centres de formations notamment par le biais des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ainsi que les partenariats universitaires pour des stages de longue durée (4 à 12 mois). Ces dispositifs permettent à DMS de profiter des derniers enseignements universitaires et professionnels, de transférer sur les salariés en place de nouvelles compétences, et de posséder un « bassin de recrutement » non négligeable.

En réponse aux obligations légales, le Groupe propose aux salariés, par le biais de la formation professionnelle continue, des formations leur permettant une constante adéquation avec leur poste de travail ou, au regard des évolutions technologiques et des mutations structurelles.



Ainsi, au regard de cette recherche d'adaptabilité des salariés à leur poste de travail, un plan de formation a été mis en place dans le cadre de l'installation d'un ERP courant 2011.

Notre investissement en matière de formation va néanmoins au-delà de ces prescriptions en permettant aux salariés d'accéder à des formations orientées vers le développement des compétences. Pour l'année 2011 des formations linguistiques, techniques et commerciales ont ainsi été dispensées en interne ou par le biais de prestataires extérieurs.

Des dispositifs tels que le Droit Individuel à la Formation (DIF), l'accès aux bilans de compétences (BC) ou encore les validations des acquis de l'expérience (VAE) ont permis à de nombreux salariés de développer leurs compétences, de faire un bilan sur leurs acquis professionnels, dans une logique d'employabilité et afin d'être acteur de leur parcours professionnel.

Concernant l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés :

Au 31 décembre 2011, le Groupe DMS emploi 1.42 « unités bénéficiaires » (UB) contre 1.5 UB au 31 décembre 2010. Tout comme en 2010 cette perte d'UB est compensée par une baisse des effectifs sur 2011 (10 salariés en moins en moyenne par rapport à 2010), ainsi que par le maintien des contrats de prestation de service signés avec des ESAT.

Au titre de l'exercice 2011 ces emplois et contrats n'ont pas permis de remplir pleinement les exigences légales (4 UB légalement requises) et la taxe correspondante s'est élevée à 13.1 K€ contre 3.8K€ en 2010.

9.2.2 Annexe 2 : Conséquences environnementales de l'activité

Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayon X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. De plus, des mesures d'ambiance des rayons X sont effectuées mensuellement par un laboratoire indépendant.

Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

Début 2003, le groupe a lancé une grande campagne d'information sur ce risque auprès des salariés, dans le cadre de la mise en place du document unique sur les risques professionnels. Cette campagne s'est conclue par la rédaction d'un document unique sur les risques professionnels.

Quant aux autres considérations environnementales, le groupe DMS respecte les normes en vigueur, il ne concourt pas à l'émission de nuisances sonores, olfactives ou de déchets dangereux. L'activité du groupe ne porte pas non plus atteinte au milieu naturel dans son ensemble et est faiblement consommatrice de ressources en eau, matière première et énergie.

Nous traitons nos déchets industriels non banaux (DINB) dans le cadre de la directive n° 2002/96/CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) recyclage et revalorisation.

Un reporting annuel est réalisé auprès de l'ADEME.

Un partenariat perspectif avec le laboratoire LCIE (filiale du Bureau Veritas), sur l'éco-conception est en cours d'étude.

9.2.3 Annexe 3 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	27/02/2012	27/04/2014	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	20/07/2011	20/09/2013	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier	20/07/2011	20/09/2013	20% du capital social	-	-	-
Autorisation de fixer le prix dans la limite de 10% du capital des autorisations avec suppression du DPS	20/07/2011	20/09/2013	10% du capital social / an			
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personne	20/07/2011	20/01/2013	50 000 000			50 000 000
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personne	20/07/2011	20/01/2013	10% du capital			
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de Réserves, bénéfices, primes d'émission, d'apport ou de fusion	20/07/2011	20/09/2013	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	20/07/2011	20/09/2013	15% de l'émission initiale	-	-	-
Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature	20/07/2011	20/09/2013	10% du capital social	-	-	-
Autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE	20/07/2011	20/09/2013	3% du capital social	-	-	-
Attribution d'actions gratuites	20/07/2011	20/09/2014	10% du capital social			
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	20/07/2011	20/09/2013	50% du montant nominal du capital	-	-	-
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société	20/07/2011	20/01/2013				
Utilisation des délégations en période d'offre publique	20/07/2011	20/09/2013	NA	NA	NA	NA

9.2.4 Annexe 4 : Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisés au cours du dernier exercice :

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul via GSE HOLDING
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	DUMAS Jean-Luc
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	DAGUISE Gérard
Qualité	Administrateur (jusqu'à octobre 2011)
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ROY Jean-Noël
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	554 600
Prix moyen pondéré	0,32 €
Montant total des cessions	175 449 €
Nombre total d'instruments financiers acquis	335 850
Prix moyen pondéré	0,34€
Montant total des acquisitions	115 024 €

Nom et prénom	SANCERNI Samuel
Qualité	Directeur Général Délégué
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	52 000
Prix moyen pondéré	0,40€
Montant total des cessions	20 800 €
Nombre total d'instruments financiers acquis	
Prix moyen pondéré	Néant
Montant total des acquisitions	

9.3 TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 782 723	11 981 298	11 981 298	12 375 672	12 441 617
Nombre des actions ordinaires existantes	8 782 723	24 591 624	24 591 624	41 675 733	41 897 805
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :	1 147 727	1 228 105	1 228 021	27 783 822	27 562 477
. Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. Par exercice de droits de souscription	1 147 727	1 228 105	1 228 021	27 783 822	27 562 477
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 830 920	5 992 137	4 622 476	3 784 909	4 006 829
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions et transferts de charges	486 505	-252 262	-2 877 441	-6 685 052	- 239 615
Impôts sur les bénéfices	-44 481	-41 798	-151 418	-107 047	- 99 601
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	307 290	-1 399 448	-3 279 345	-5 663 904	-506 486
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,06	-0,01	-0,12	-0,16	-0,01
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,035	-0,06	-0,13	-0,14	-0,01
Dividende attribué à chaque action (a)	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	57	52	46	31	19
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 791 501	1 649 502	1 782 645	1 168 852	914 081
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	776 790	736 211	661 492	490 227	412 371

9.4 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 6 777 854,75 euros
SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ARTICLE L.225-37 AL6 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Sous l'autorité du Président, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été la Directions Financière et Juridique de la Société.

La société a choisi de se référer depuis 2010 au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites élaboré par Middlednext en décembre 2009 estimant qu'il est plus adapté à la taille de la société.

Ce code Middlednext est disponible sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com) ci-après le Code de référence.

Le conseil d'administration a pris connaissance du Code de référence, et notamment des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport précises les dispositions du Code de référence qui ont été écartées et les raisons de ce choix sont les suivantes ;

- Recommandation R1– Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R6– Règlement intérieur du Conseil d'administration (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R7– Code de déontologie (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R11- Informations des membres du conseil (cf infra 9.4.1.4),
- recommandation R12 – Comités spécialisés (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R15 – Évaluation du conseil d'administration (cf infra 9.4.1.4).

9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

9.4.1.1 Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Jusqu'en octobre 2011 votre Conseil d'administration était composé de quatre membres puis de trois membres suite au décès de l'un de ses membres.

Un nouvel administrateur a été coopté lors du conseil d'administration du 18 janvier 2012.

Puis lors de l'assemblée générale du 27 février 2012, outre la ratification de la cooptation d'administrateur intervenue le 18 janvier 2012, quatre nouveaux administrateurs ont été nommés.

La durée des mandats des administrateurs est adaptée aux spécificités de l'entreprise.

A ce jour, votre Conseil d'administration est composé de cinq membres.

Nom	Date de nomination - renouvellement	Date d'expiration du mandat	Fonction
Jean-Paul Ansel	31/05/2010 (administrateur)	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Président
Jean-Luc Dumas	02/06/2008	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013	Administrateur Démission le 4 avril 2012
Dr Jean-Noel Roy	28/07/2009	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Administrateur
Gérard Daguisé	28/07/2009	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013	Administrateur jusqu'en octobre 2011
Philippe Guerret	Coopté le 18/01/2012 – ratification le 27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013	Administrateur
Nathalie Boisjot	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur Démission le 4 avril 2012
Pascale Abtan	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur Démission le 4 avril 2012
Michael Peagram	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur
Samuel Sancerni	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011

Aucun administrateur n'est élu par les salariés et aucun censeur n'est membre du Conseil.

Compte tenu de la taille réduite de la société aucun comité (contrôle interne, audit, rémunération ...) n'a été mis en place.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS, des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Parmi les membres du conseil, trois d'entre eux (Jean-Noël Roy, Philippe Guerret, Michael Peagram) sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence.

En effet, selon la huitième recommandation du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société, ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

En outre, par la nomination le 27 février 2012 de mesdames Nathalie BOISJOT et Pascale ABTAN, le groupe se met progressivement en conformité avec l'article L225-17 du Code de commerce qui vise à une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration. Suite à leur démission intervenue le 4 avril 2012, le conseil d'administration veillera à proposer prochainement la nomination de femme au poste d'administrateur.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de DMS et de son secteur d'activité. Les profils de chaque administrateur proposé ont été communiqués à l'assemblée générale et la nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte.

La liste des mandats exercés par les administrateurs de la société dans d'autres sociétés, est la suivante :

➤ **Jean-Paul ANSEL : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de la SAS APELEM Gérant de la société SARL MEDILINK
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur Délégué de la société GSE Holding
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL Directeur Général de DMS

➤ **Jean-Luc DUMAS : Administrateur jusqu'au 4 avril 2012**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SCI GAIA Président SASU CRYOPARTNER
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Directeur Général Délégué de DMS Directeur Général Délégué de la SAS APELEM Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL

➤ **Gérard DAGUISE : Administrateur jusqu'en octobre 2011**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de MINAFIN

➤ **Jean-Noel ROY : Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SCM DES DOCTEURS BRU ROY GUTKNECHT SAUGET Administrateur de l'aéroclub de l'Hérault
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Nathalie BOISJOT : Administrateur jusqu'au 4 avril 2012**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la société N.B. CONSEIL
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Pascale ABTAN : Administrateur jusqu'au 4 avril 2012**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Philippe GUERRET : Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur de OCEANE CONSULTING Administrateur de EKOSAT
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de MINAFIN

➤ **Michael PEAGRAM : Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général Délégué de DMS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

La société, compte tenu de sa taille modeste et de l'implication de son dirigeant, n'applique pas pour le moment les recommandations du rapport Bouton relatives au gouvernement d'entreprise, en matière d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de création de comités de contrôle (audit, rémunérations, etc.).

9.4.1.2 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

➤ Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

➤ Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Les réunions du conseil d'administration se déroulent normalement au siège social.

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2011, le taux de participation des administrateurs s'élève à 87,5%.

Dates	Thèmes débattus	Taux de participation des administrateurs
14 janvier 2011	Constatation de l'exercice de BSA C et de BSA D Constatation de l'exercice de BSAR B Modification des statuts	75%
28 avril 2011	Examen et arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2010 Affectation du résultat Constatation de l'exercice de BSA C et de BSA D Modification des statuts Autorisations financières Conventions de l'assemblée générale mixte	100%
31 mai 2011	Autorisation d'un protocole d'accord Autorisation d'engagement relevant de l'article L225-42-1 Ratification de l'ajout d'une résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée	75%
27 septembre 2011	Examen et arrêté des comptes au 30 juin 2011 Nomination d'un directeur général délégué Constatation de l'exercice de BSA C et de BSA D Modification des statuts	75%

Aucune réunion ne s'est tenue sans la présence du Président Directeur Général..

➤ Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les administrateurs ont été convoqués cinq jours au moins à l'avance par lettre simple ou verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

➤ Information des administrateurs

Chaque fois qu'un membre en fait la demande, le Président lui communique les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Le Président veille à fournir aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

➤ Relation du conseil avec les tiers

Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

9.4.1.3 Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'administration

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Eu égard, à la taille de la société la dissociation entre les fonctions de direction générale et de président du conseil d'administration ne se justifiait pas.

Ainsi, la fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la

limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité limiter les pouvoirs du Directeur Général au-delà de ce qu'autorise la loi.

9.4.1.4 Gouvernement d'entreprise

- Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants

Monsieur Samuel Sancerni Directeur Commercial de DMS a été nommé Directeur Général Délégué en septembre 2011.

Monsieur Samuel Sancerni cumule son contrat de travail en tant que Directeur Commercial avec son mandat de Directeur Général Délégué car son contrat de travail est antérieur à son nouveau mandat. Il ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué.

- Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment des points de vigilance du Code Middenext. À cet effet, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

- Evaluation du Conseil d'administration

Conformément au Code de référence, la société a privilégié l'autocontrôle par les administrateurs s'agissant de leur capacité à évaluer la pertinence du fonctionnement du Conseil d'administration, et les administrateurs sont régulièrement invités à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux.

La Société considère que le mode de fonctionnement du Conseil est satisfaisant et qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un système spécifique d'évaluation de ses travaux.

- Code de déontologie

Il n'y a pas à l'heure actuelle de code de déontologie pour les organes de Direction de la Société. Les administrateurs n'ont aucune limitation d'intervention.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante). Le nombre d'actions maximum devant être détenu par un administrateur n'est pas réglementé.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

- Informations des membres du conseil

Les modalités pratiques de délivrance de l'information aux membres du conseil ne fons l'objet d'aucune procédure écrite compte tenu de l'absence de règlement intérieur.

Toutefois, les demandes d'informations des membres du conseil sont traités dans des délais raisonnables dès réception.

- Comités spécialisés

Compte tenu du faible nombre d'administrateurs (quatre sur l'exercice 2011), les comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégie,) n'ont pas encore été mis en place en 2011, nous étudierons l'opportunité de les constituer en 2012 en fonction de l'évolution du nombre d'administrateurs et de leurs domaines de compétence.

Compte tenu de la taille de la Société et de la forte implication des dirigeants dans la gestion des procédures clés du groupe, la gouvernance mise en place permet une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficacité des prises de décision.

En l'absence de comité d'audit, la fonction d'audit interne du Groupe est assurée par le Conseil d'administration assistée par la direction générale.

Dans le respect des dispositions du Code de référence et conformément à l'article L 823-19 du Code de commerce et le Conseil d'Administration de DMS s'identifie dans les conditions définies par les textes comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes

Néanmoins, il existe deux comités au sein de DMS ; le comité de direction et le comité de coordination et d'organisation.

■ Comité de direction

Le Comité de Direction est présidé par le Président Directeur Général. Il se réunit de façon informelle une fois par mois.

Il met en œuvre les orientations stratégiques du groupe, traite des arbitrages entre les directions, des allocations de ressources et des moyens de façon à assurer le pilotage global.

Il est constitué du Président Directeur général, du Directeur commercial France, du Directeur commercial export, du Directeur industriel, du Directeur des ressources humaines et du Directeur financier. D'autres participants peuvent être invités en fonction des sujets abordés.

■ Comité de Coordination et d'Organisation

Un Comité de Coordination et d'Organisation, présidé par le Directeur industriel et composé des représentants de tous les services liés à la production, a pour mission d'assurer la bonne information des équipes et de coordonner les actions de tous les services. Le Comité de Coordination et d'Organisation se réunit de façon ponctuelle en fonction des besoins.

9.4.1.5 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration de la Société.

Les principes de fixation de la rémunération Président du conseil d'administration (Monsieur Ansel) comprennent :

- une rémunération fixe annuelle
- une rémunération variable

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2011 sont mentionnées dans le rapport de gestion au paragraphe 9.1.5.6 « Les rémunérations des mandataires ».

Monsieur Samuel Sancerni bénéficie d'un contrat de travail en qualité de Directeur Commercial. En revanche, il ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué.

A l'exception de Monsieur Samuel Sancerni, les dirigeants mandataires sociaux :

- ne bénéficient pas de contrat de travail,
- n'ont jamais été attributaires d'indemnités de départ au-delà du cadre légal,
- ne jouissent pas d'un régime de retraite supplémentaire,
- n'ont pas été, sur l'exercice, attributaires d'options d'achat ou d'actions gratuites.
- ne bénéficient pas d'avantage en nature

➤ Jetons de présence versés aux administrateurs (recommandation R14)

L'assemblée générale du 2 juin 2008 a fixé à 70 000€ le montant global des jetons de présence. Ce montant a été maintenu pour l'exercice 2009 et pour les exercices suivants (sauf décision contraire).

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à mille euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2010, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 22000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 2 000 euros décaissés en 2010 et 7 000 euros décaissés en 2011).

Au titre de 2011, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 13 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 0 euro décaissé en 2011).

➤ Missions exceptionnelles confiées à certains administrateurs

Néant

9.4.1.6 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent dans les statuts de la société et sont reproduites ci-après :

L'assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit de se faire représenter à l'assemblée générale et celui de participer au vote des résolutions s'exerce conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par les statuts de la Société. S'agissant du mode de fonctionnement de l'assemblée, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, l'article 26 des statuts de DMS prévoit les règles suivantes qui sont conformes à la loi :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur. »

Conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités. Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée. Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'assemblée. Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

9.4.1.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe pas de mesures anti-OPA.

9.4.2 Procédures de contrôle interne

9.4.2.1 Objectifs

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs :

- de recenser les risques potentiels qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels et de les évaluer (probabilité d'occurrence, impacts),
- de définir et de mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle des risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires (suivi des expéditions, suivi des marges)
- suivie de trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés (processus de vente) sont les suivants :

- dépassement sur les prix de revient des matériels médicaux élaborés (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non-satisfaction client dans le cadre de la livraison de matériels médicaux.

Les risques opérationnels peuvent être importants du fait de l'importance des commandes, de la nature des matériels livrés (matériel médical) et de la répartition du chiffre d'affaires sur un nombre de clients limités.

9.4.2.2 Organisation générale du contrôle interne

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- la mise en place du Comité de Coordination et d'Organisation et du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

La taille du groupe permet une communication très régulière entre le Président Directeur Général et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

Une veille continue et informelle est également réalisée pour essayer d'anticiper les effets de la crise internationale notamment sur le secteur spécifique de l'imagerie médicale.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le Système de Management de la Qualité est certifié conformément à la norme ISO 9001 2008 et la norme ISO 13485 2003 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux)

Ses produits sont conformes à la réglementation européenne exprimée par la directive CE/2007/47 et certifiés par l'organisme notifié SGS.

9.4.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente soit en direct soit au travers d'accords commerciaux.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après vente des produits DMS.

La société mère DMS SA développe à la fois une activité de production et distribution de matériels d'ostéodensitométrie ainsi qu'une activité de centre de services au profit de ses filiales afin de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation.

9.4.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

- Contrôle interne – procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

- Procédure reporting / budget :

Un reporting est transmis mensuellement à la direction générale. Il permet notamment de déterminer les écarts de réalisations par rapport aux prévisions initiales.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

- Des contrôles de marges, à priori, par la mise en place de fiches de prix de revient et, à posteriori, lors des arrêtés de comptes par la comparaison des stocks théoriques avec les stocks réels permettent de s'assurer du bon rattachement des charges et des produits à l'exercice.

- Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

- Cycle trésorerie :

Le cycle est traditionnellement considéré comme un processus sensible ; ce qui conduit à imposer une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements, les personnes sont différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle du rapprochement bancaire.

- Pour le cycle encaissements, les intervenants sont différents pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

Le trésorier du Groupe actualise quotidiennement les décaissements et encaissements réalisés et prévisionnels lui permettant d'optimiser les gestions des lignes de trésorerie accordées par les établissements bancaires.

- Contrôle interne – procédures opérationnelles métier :

- Avant vente et commandes clients :

Après validation de la faisabilité d'une affaire tant en terme technique que de délai, le service commercial transmet au client une offre commerciale pour signature. L'utilisation d'une fiche d'analyse de commande est systématique sur les affaires de radiologie plus complexes que les affaires d'ostéodensitométrie, afin de vérifier au préalable la cohérence financière de l'offre commerciale.

- Réalisation de la vente:

Le service commercial transfère les données nécessaires à la préparation de l'expédition sous la forme de l'offre technico-commerciale et de la facture proforma pour l'ouverture du dossier logistique. Celui ci sera retourné au service commercial pour archivage au dossier client suite à l'expédition de la commande dans le cas de la partie radiologie. En ce qui concerne la partie osteodensitométrie, le dossier logistique est archivé par le service logistique.

Pour les ventes à l'export une assurance COFACE a été souscrite.

Il n'est pas nécessaire de s'assurer contre le risque de change car toutes les ventes sont libellées en euros.

Dans le cas où une couverture COFACE ne peut être obtenue, le Groupe impose généralement l'ouverture préalable d'un crédit documentaire ou exige un paiement intégral avant livraison.

- Stocks

Chaque demande d'achat ponctuelle n'est traitée qu'après vérification de l'état des stocks concernés.

Les commandes cadencées sont basées sur les prévisions commerciales.

Les sociétés du groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés.

Les caractéristiques des pièces constitutives des appareils fabriqués sont définies par le bureau d'études et actualisées, une remise à niveau des pièces en stock peut être effectué par le fournisseur ou en interne.

Les stocks font l'objet d'inventaires physiques au moins deux fois par an lors des situations comptables

Un système informatique intégré de type ERP est opérationnel depuis juillet 2011 Ce système permet d'ores et déjà une meilleure traçabilité des flux de matériels, permettra sur l'ensemble de l'année 2012 une amélioration des processus d'évaluation des stocks.

- Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale :

Les décisions d'évolutions de la masse salariale sont prises lors des séances de comité de direction en présence du Directeur Général.

Le service Ressources Humaines contrôle le processus de recrutement en étroite relation avec le responsable de service concerné, (détermination du profil de poste, diffusion de l'annonce, et sélection des candidats).

Les bulletins de salaires sont établis par le service comptable, ils sont ensuite validés et vérifiés par le Service des ressources humaines. La responsable des ressources humaines appose mensuellement sa signature sur les listes des virements de salaires à effectuer.

9.4.3 Pouvoirs du Président Directeur Général

Je vous précise que, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

9.4.4 Pouvoirs du Président Directeur Général Délégué

Le Directeur Général Délégué assiste le Directeur Général.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Toutefois, il devra obligatoirement obtenir l'autorisation du conseil d'administration:

- a) au delà d'une somme de 150000 € pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés et contrats, les résilier ou les modifier, signer tous avenants
- b) au delà d'une somme de 150 000 € pour une seul et même opération, pour acquérir et céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

Fait à Mauguio, le 4 avril 2012

Le Président Directeur Général

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés, paragraphe 20.1.3

10.2 FLUX DE TRÉSORERIE

Cf. Tableau des flux de trésorerie, paragraphe 20.1.4.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Au 31 décembre 2011, l'effectif du groupe DMS comprenait 8 ingénieurs de niveau Bac +5 ou titulaire d'une thèse et 7 personnes de niveau Bac +2 et un apprenti dédiées à la recherche.

Un brevet a été déposé en 2009 et il est toujours en cours d'instruction.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTÉES LA PRODUCTION, LES VENTES ET LES STOCKS, LES COÛTS ET LES PRIX DE VENTE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

La table Platinum est aujourd'hui reconnue comme étant l'une des meilleures tables de radiologie télécommandée disponible sur le marché en termes de spécification et d'ergonomie.

A partir de 2012, DMS va commencer à attaquer le marché export et vient notamment de remporter une première commande au Royaume-Uni qui fait suite au succès des premières installations au Canada et à Chypre en 2011.

En dehors de facteurs exogènes, le développement soutenu des activités de DMS dépend du dynamisme des marchés adressés. Une atonie de ces marchés pourrait avoir un impact sur la situation de DMS.

12.2 EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER SENSIBLEMENT LES PERSPECTIVES DU GROUPE, AU MOINS POUR L'EXERCICE EN COURS

En dehors de ces événements, DMS ne connaît pas à ce jour, d'évènements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le présent document de référence ne contient aucun de ces éléments relevant de l'interprétation de « prévisions / estimations » au sens du Règlement européen n°809-2004.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Cf. 9.1.5.5 « Les mandataires sociaux »

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Cf. 9.1.5.6 « Les rémunérations des mandataires »

15.1 PRÊT OU GARANTIES ACCORDÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

Néant

15.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

Néant

15.3 CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS

Aucun contrat de services ne lie les Dirigeants à la société ni ne prévoit d'avantages à leur égard.

Cf. 9.1.5.5 « Les mandataires sociaux »

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir paragraphe 9.4.1 « Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration »

17 SALARIES

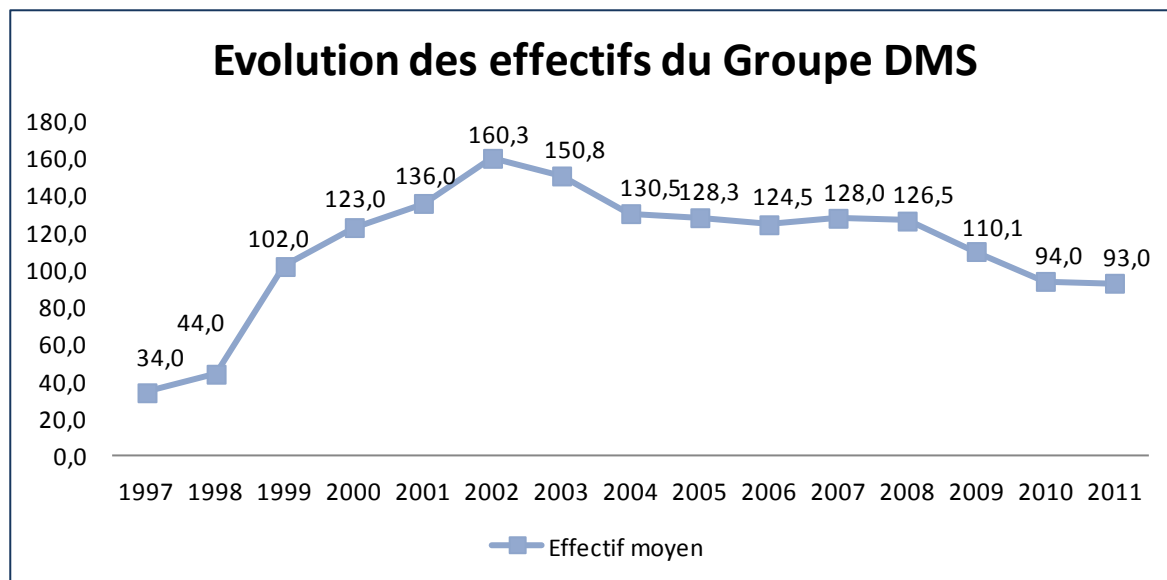
17.1 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Evolution des effectifs	Au 31/12/08	Au 31/12/09	Au 31/12/10	Au 31/12/11
Direction	4	1	1	2
Service Commercial France	6	6	5	0
Service Commercial Export	15	9	9	11
Service Technique (SAV)	24	19	21	19
Production / achats / stocks-expéditions	39	33	31	36
Finance (RH, contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie)	5	4	4	4
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	20	17	15	16
Qualité / Marketing / Administratif	8	6	5	5
Total	121	95	91	93

17.2 EFFECTIF MOYEN DU GROUPE DMS

Exercice	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Effectif moyen	123	136	160,3	150,8	130,5	128,3	124,5	128	126,5	110,1	94	84

17.3 EVOLUTION DES EFFECTIFS DU GROUPE



17.4 PARTICIPATION DES SALARIES

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait environ 0 % du capital social de la société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence, sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Jean-Paul Ansel - GSE Holding	83 383	0,20%
Autocontrôle	122 958	0,29%
PUBLIC	41 747 352	99,51%
TOTAL	41 953 693	100,00%

Actionnaires	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théorique	% droits de vote exerçables	% droits de vote théorique*
Jean-Paul Ansel - GSE Holding	83 383	83 383	0,20%	0,20%
Autocontrôle	0	122 958	0,00%	0,29%
PUBLIC	42 004 833	42 004 833	99,80%	99,51%
TOTAL	42 088 216	42 211 174	100,00%	100,00%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclus les droits de vote de 122 958 actions détenues en autocontrôle par DMS.

Le nombre d'actions à la date d'établissement du doc de réf tient compte de l'émission :

- 1 202 actions nouvelles par exercice de 4 492 BSAR B en décembre 2010, constatée lors du Conseil d'Administration du 14 janvier 2011 ;
- 95 654 actions nouvelles par exercice de 95 654 BSA C en novembre et décembre 2010, constatée lors du Conseil d'Administration du 14 janvier 2011 ;
- 11 155 actions nouvelles par exercice de 11 155 BSA D en novembre et décembre 2010, constatée lors du Conseil d'Administration du 14 janvier 2011 ;
- 59 815 actions nouvelles par exercice de 59 815 BSA C en janvier et février 2011, constatée lors du Conseil d'Administration du 28 avril 2011 ;
- 11 256 actions nouvelles par exercice de 11 256 BSA D en janvier et février 2011, constatée lors du Conseil d'Administration du 28 avril 2011 ;
- 36 488 actions nouvelles par exercice de 36 488 BSA C en mars, avril, mai, juin et juillet 2011, constatée lors du Conseil d'Administration du 27 septembre 2011 ;
- 6 502 actions nouvelles par exercice de 6 502 BSA D en mars, avril, mai, juin et juillet 2011, constatée lors du Conseil d'Administration du 27 septembre 2011 ;
- 375 actions nouvelles par exercice de 375 BSA C en novembre 2011, constatée lors du Conseil d'Administration du 3 janvier 2012 ;
- 100 actions nouvelles par exercice de 100 BSA D en novembre 2011, constatée lors du Conseil d'Administration du 3 janvier 2012.
- 52 913 actions nouvelles par exercice de 52 913 BSA C en janvier et en février 2012, constatée lors du Conseil d'Administration du 4 avril 2012 ;
- 2 500 actions nouvelles par exercice de 2 500 BSA D en janvier et en février 2012, constatée lors du Conseil d'Administration du 4 avril 2012.

Pactes entre actionnaires :

Un pacte d'actionnaires entre Messieurs Jean-Paul Ansel (Président Directeur Général de DMS), Antoine Rabaste et la société DMS a été conclu le 15 mars 2010.

Ce pacte, conclu pour 5 ans, a pour objet de déterminer les "conditions dans lesquelles M. Rabaste apportera son soutien aux résolutions que M. Ansel pourra proposer au conseil d'administration" de DMS.

En application des clauses du pacte, M. Rabaste s'engage à voter (i) en faveur de toute résolution soumise à l'assemblée par le conseil d'administration de DMS et ayant obtenu l'aval de M. Ansel, et (ii) à s'abstenir de soutenir les résolutions ayant pour objectif la nomination d'administrateurs n'ayant pas reçu l'aval de M. Ansel ou la révocation d'administrateurs sans l'aval de M. Ansel.

M. Rabaste a informé le 2 février 2012 la société DMS ne plus détenir d'actions DMS rendant caduc le pacte d'actionnaires.

18.1 ACTIONNAIRES NON MEMBRES D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne dispose de plus de 5% du capital ou des droits de vote

18.2 ACTIONNAIRES DISPOSANT DE DROITS DE VOTE DOUBLES

Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente. Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai fixé ci-dessus, ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession abintesta ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

A la date d'établissement du document de référence, il existe 257 481 actions à droit de vote double dont 234 132 actions sont détenues par Monsieur Jean Luc Dumas, ex-administrateur.

18.3 CHANGEMENT DU CONTRÔLE

La Société n'a connaissance d'aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle tel qu'il est décrit ci-dessus en paragraphe 18.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTÉES

Le chiffre d'affaires réalisé avec des apparentées est neutralisé dans les comptes consolidés. Le chiffre d'affaires consolidé ne contient donc aucun chiffre d'affaires avec des apparentées.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

20.1.1 Etats de la situation financière au 31 décembre 2011

ACTIF en K€	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
<i>Actif non courant</i>		12 mois	12 mois
Goodwill	Note 4	973	973
Immobilisations incorporelles	Note 4	1 087	1 155
Immobilisations corporelles	Note 5	882	755
Impôt différé actif	Note 21	-	-
Actifs financiers non courants	Note 6	176	69
Participation des les entreprises associées			
Autres actifs non courants			
Total de l'actif non courant		3 118	2 952
<i>Actif courant</i>			
Stocks	Note 7	6 466	6 166
Créances clients	Note 8	7 949	5 075
Autres actifs courants	Note 9	1 728	1 819
Trésorerie et équivalence de trésorerie	Note 10	1 810	5 620
Total de l'actif courant		17 953	18 680
TOTAL DE L'ACTIF		21 071	21 632

PASSIF en K€	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
<i>Capitaux propres</i>		12 mois	12 mois
Capital émis	Note 23	12 442	12 376
Prime d'émission		8 191	8 174
Autres réserves		- 9 493	- 3 804
Résultat de l'exercice		- 2 342	- 5 687
Capitaux propres part du Groupe		8 798	11 059
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		107	107
Total des capitaux propres		8 905	11 166
<i>Passif non courant</i>			
Emprunts à long terme (part >1an)	Note 12	142	183
Impôts différés passifs	Note 21	-	-
Provisions à long terme	Note 11	4	3
Total du passif non courant		146	186
<i>Passif courant</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 13	7 767	6 195
Autres créditeurs	Note 13	1 750	2 429
Dettes financières (part <1 an)	Note 12	2 173	1 443
Partie courante des emprunts long terme	Note 12	239	119
Impôts exigibles		-	-
Provisions à court terme	Note 11	92	94
Total du passif courant		12 021	10 280
TOTAL DU PASSIF		21 072	21 632

20.1.2 Etat du résultat global au 31 décembre 2011

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
K€		12 mois	12 mois
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	Note 16	21 263	18 244
Autres produits	Note 17	1 474	1 835
Variation de stocks de produits finis en cours		-790	-2 696
Marchandises et matières consommées		-14 613	-11 875
Frais de personnel	Note 18	-4 306	-4 381
Dotations aux amortissements	Note 5	-166	-173
Dotations aux provisions	Note 11	-18	-51
Dépréciation immobilisations incorporelles	Note 4	-672	-762
Charges externes		-3 424	-4 174
Autres charges	Note 19	-372	-1 493
Résultat opérationnel		-1 625	-5 526
Produits financiers		38	59
Charges financières		-137	-219
Résultat financier	Note 20	-99	-160
Résultat avant impôt		-1 724	-5 686
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-1 724	-5 686
Quote part dans résultat net des entités associées		0	0
Activités abandonnées ou cédées		0	0
Résultat de l'exercice des activités abandonnées			
Résultat de l'exercice des activités cédées			
Impôt sur le résultat	Note 21	-618	0
Résultat net consolidé		-2 342	-5 686
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0	1
Résultat net consolidé-part du groupe		-2 342	-5 687
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action	Note 25	-0,06	-0,20
Résultat dilué par action	Note 25	-0,05	-0,17

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	31/12/2011	31/12/2010
	12 mois	12 mois
Résultat net	- 2 342	- 5 686
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 2 342	- 5 686
Dont part du groupe	- 2 342	- 5 687
Dont part des intérêts minoritaires	-	1

20.1.3 Variation des capitaux propres consolidés

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidés	TOTAL PART GROUPE	Intérêts mino ritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Solde au 1er janvier 2010	24 591 624	11 981	8 174	- 8 455	11 700	83	11 783
Changement de méthode					-		-
Correction d'erreur					-		-
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus					-		-
Variation de périmètre				-23	-23	23	-
Autres				- 5	- 5		- 5
Résultat net				- 5 687	- 5 687	1	- 5 686
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres			-53		-53		- 53
Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres					-		-
Dividendes							
Augmentation de capital	17 084 109	5 073	53		5 126		5 127
Réduction de capital		- 4 678		4 678	-		-
Solde au 31 décembre 2010	41 675 733	12 376	8 174	- 9 492	11 058	107	11 166
Solde au 1er janvier 2011	41 675 733	12 376	8 174	- 9 492	11 058	107	11 166
Changement de méthode					-		-
Correction d'erreur					-		-
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus					-		-
Variation de périmètre					-		-
Autres					-		-
Résultat net				- 2 342	- 2 342	-	- 2 342
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-		-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-		-
Dividendes					-		-
Augmentation de capital	222 072	66	16		82		82
Réduction de capital							
Solde au 31 décembre 2011	41 897 805	12 442	8 191	- 11 835	8 798	107	8 905

20.1.4 Tableau de flux de trésorerie

Conformément à IAS 7, le tableau de flux de trésorerie doit présenter les flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 2 342	- 5 686
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions a)	842	776
. Variation des impôts différés	-	-
. Résultat de cession d'actifs non courants		
. Quote part de subventions d'investissement	-	-
. Abandons de créances		
. Coût des avantages accordés (stocks options)		
Marge brute d'autofinancement	- 1 500	- 4 910
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel b)	-2 213	3 808
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	- 3 713	- 1 102
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	- 987	- 1 048
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants	-	-
Réduction d'actifs financiers	-	21
Incidence variation de périmètre	-	-
Variation des autres actifs non courants	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	- 987	- 1 027
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentations de capital en numéraire	83	5 073
Augmentation cession de créance b)	730	541
Nouveaux emprunts et financements	211	106
Remboursements d'emprunts et financements	- 33	- 20
Remboursement d'avances conditionnées	- 100	- 73
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	891	5 627
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3)	- 3 810	3 498
Trésorerie d'ouverture	5 620	2 122
Trésorerie de clôture c)	1 810	5 620
Variation trésorerie nette	- 3 810	3 498

Notes au tableau des flux de trésorerie :

- à l'exclusion des provisions sur actifs circulants assimilées à des charges décaissables
- le groupe ayant recours de façon permanente à la cession de créances professionnelles, celle-ci a été considérée comme une source de financement
- Cf note 10 pour le détail des montants de trésorerie d'ouverture et de clôture

20.1.5 Annexe des états financiers consolidés

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Contrats commerciaux

Le chiffre d'affaires consolidé de DMS sur l'année 2011 ressort en croissance de 16,5% à 21,3 M€ contre 18,2 M€ en 2010.

Le groupe DMS a ainsi continué de recueillir les fruits des accords commerciaux conclus en 2010 notamment avec Carestream Health. Porté par le succès de la nouvelle table de radiologie Platinum, le groupe poursuit son offensive commerciale en France, mais également à l'international.

Contrôle fiscal

En date du 13 décembre 2011 la société DMS a reçu une proposition de rectification suite à la vérification de la comptabilité de l'exercice clos le 31 décembre 2008 par l'administration fiscale. La société conteste une partie des éléments notifiés par l'administration et la procédure de rectification contradictoire suit donc son cours.

A ce stade les éléments pouvant avoir un impact significatif en terme de trésorerie (les autres éléments potentiellement significatifs ayant un impact sur les déficits reportables qui ne sont pas activés dans les comptes) et non contestés ont été pris en considération dans le résultat de la période. Une charge de 16 K€ figure à ce titre dans le poste autres charges du compte de résultat, elle concerne une imposition de retenue à la source.

La vérification de comptabilité se poursuit pour les exercices 2009 et 2010.

Outils de production et de gestion

Au cours du 1er semestre 2011 le groupe a réalisé des travaux de modernisation de son site de Radiologie de Nîmes et bénéficie désormais d'un outil industriel rénové en adéquation avec ses ambitions de développement.

Le 2ème trimestre a également été marqué par l'installation d'un logiciel de gestion intégrée (Sage ERP X3) opérationnel depuis la fin du mois de juin. Cet ERP va permettre une gestion globale et simplifiée de la production des différents systèmes d'imagerie et ainsi rationaliser les coûts de production.

Autres éléments

En 2008, DMS avait assigné en justice un de ses anciens sous-traitants pour obtenir des dommages et intérêts, pour un montant de 1 M€, afin de compenser une cessation d'approvisionnement intervenue en 2006. Suite à l'audience du 2 novembre 2009, le sous-traitant avait été condamné par le tribunal de commerce à verser une indemnité d'environ 244 K€.

Le dossier a fait l'objet d'un règlement transactionnel sur le 1er semestre 2011 au profit de DMS pour une indemnité de 241 K€ constatée dans le poste « Autres Produits ».

Les Conseils d'Administration des 14 janvier 2011, 28 avril 2011 et 27 septembre 2011 ont constaté des augmentations de capital social pour un montant total de 66 K€ (82 K€ incluant prime d'émission) sur l'année 2011 et ce suite à l'émission de BSA ; Cf note 23.

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

- Le litige d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 a évolué début 2012. En effet, compte tenu du rejet en 2008 de la demande de décharge d'impôt par le tribunal administratif de Montpellier, DMS avait fait appel de cette décision. Consécutivement à l'audience du 24 janvier 2012, la cour administrative d'appel de Marseille a rejeté le 21 février 2012 les requêtes du groupe relatives aux contentieux fiscaux avec les sociétés DMS et Medilink en matière d'impôt sur les sociétés de l'année 1999. Le groupe est condamné à 598 K€ en principal auxquels s'ajoutent 223 K€ de majorations et intérêts de

retard soit un total de 822K€. Compte tenu de la comptabilisation de 3 K€ en charges de l'exercice 2001, de 200K€ en charges de l'exercice 2008, 618 K€ sont enregistrés en charges de l'exercice 2011 et figurent à ce titre en charge d'impôt au compte de résultat.

Ces montants sont déjà réglés par décaissement et par compensation avec différents crédits d'impôts.

Le groupe réfléchit actuellement aux voies de recours possibles.

- Assemblée générale du 27 février 2012

Lors de l'assemblée du 27 février 2012, les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

- La ratification de la nomination par cooptation d'un nouvel administrateur (Monsieur Philippe Guerret) en remplacement de Monsieur Daguisé
- La nomination de 4 nouveaux administrateurs (Michael Peagram, Samuel Sancerni, Nathalie Boisjot, Pascale Abtan)
- La réduction du capital social d'un montant de 5 663 903,56 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 41.898.280 actions composant le capital, ramenant ainsi le capital social de 12.441.758,31 euros à 6 777 854,75 euros par imputation du montant de la réduction du capital, soit 5 663 903,56 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau », dont le montant se trouve en conséquence ramené de (5 663 903,56) euros à 0 euros ;
- A l'issue de cette opération, le capital social s'élèvera à 6 777 854,75 euros divisé en 41.898.280 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

NOTE 2 Principes comptables

Principes généraux et normes comptables

Le groupe DMS n'a pas été épargné par la crise au cours de 2011. Cependant, il est impossible d'en mesurer précisément l'impact. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en prenant en compte cet environnement, notamment pour la valorisation des actifs. Les actifs incorporels, ont été évalués sur la base d'hypothèses qui s'appuient sur les données existantes sur le marché à la date de clôture mais également sur des conséquences, limitées dans le temps, de cette crise économique et financière.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des **normes comptables internationales IFRS de l'IASB** telles qu'adoptées au 31 décembre 2011 dans l'Union Européenne.

Evolutions des règles et méthodes comptables au cours de l'exercice 2011

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

L'impôt estimé est calculé à partir d'une estimation du taux d'impôt probable à la clôture annuelle (33,33%).

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2011

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2011 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliquées. Il s'agit des normes et amendements suivants.

Au 31 décembre 2011, le Groupe DMS a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2011, sauf nouvelles obligations IFRS applicables au 1^{er} janvier 2011 (Voir ci-après.) ; de ce fait, l'ensemble des principes et méthodes comptables du Groupe ne sont pas repris de manière détaillée en Note 2 de l'Annexe au 31 décembre

2011 ; les états financiers consolidés à cette date doivent être examinés conjointement avec ceux établis au 31/12/2010.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2011 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes sont sans impact sur les états financiers du groupe.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter de 2011 en Europe :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (exercices ouverts à compter du)
IAS 32 - Classement des émissions de droits	1/02/2010	1/02/2010
IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres	1/07/2010	1/07/2010
IAS 24 - Parties liées	1/01/2011	1/01/2011
IFRIC 14 - Paiement d'avance d'exigences de financement minimal	1/01/2011	1/01/2011
Améliorations 2010		
Amendements IFRS 3 - regroupements d'entreprises	1/07/2010	1/07/2010
Amendement IFRS 7 - instruments financiers - informations à fournir	1/01/2011	1/01/2011
Amendement IAS 1 - présentation des états financiers	1/01/2011	1/01/2011
Amendement IFRIC 13 - programmes de fidélisation de la clientèle	1/01/2011	1/01/2011
Amendement IAS 34 - information financière intermédiaire	1/01/2011	1/01/2011

Au 31 décembre 2011, le Groupe n'applique pas de normes, amendements et interprétations par anticipation. Ces normes, amendements et interprétations n'auraient pas eu d'impact sur les états financiers au 31 décembre 2011 du groupe.

Continuité d'exploitation

Face aux difficultés de trésorerie engendrées par la crise économique ayant impacté le niveau d'activité et de résultats (baisse d'activité et resserrement des marges commerciales), la Direction a mis en œuvre un certain nombre de mesures destinées à assurer la poursuite de l'activité :

- Le lancement commercial en 2010 de produits nouveaux tels le Stratos DR et la table Platinum qui ont permis au Groupe DMS d'asseoir le développement de l'activité en 2011 et d'accroître sa part de marché,
- La mise en œuvre de partenariats commerciaux de distribution fin 2010 notamment celui conclu avec Carestream Health qui permet la reconquête du marché français,
- Le plan de réduction de coûts engagé en fin d'année 2009 ; les effets sont visibles avec notamment une réduction des charges de personnel et la diminution des frais de structure du Groupe (déménagement),
- Un renforcement des fonds propres et de la trésorerie afin d'accompagner le développement du Groupe.

De plus les augmentations de capital de 82 K€ (incluant la prime d'émission) qui se sont déroulées sur l'année 2011 ont participé à son renforcement.

Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation étant actuellement contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, ces filiales sont consolidées par intégration globale.

Information sectorielle :

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le groupe est organisé autour de deux métiers :

- La radiologie,
- L'ostéodensitométrie.

Radiologie : systèmes qui utilisent l'imagerie pour faire du diagnostic

Osteodensitométrie : systèmes de diagnostic de l'ostéoporose.

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Frais de Recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires...). Les frais de recherche et développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée à 3 ans. En cas d'indice de perte de valeur du projet identifié, les frais de Recherche et développement peuvent faire l'objet d'une dépréciation complémentaire. Les frais de recherche et développement peuvent être sortis lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeurs, conformément à IFRS 3 et IAS 36.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements indiquent une perte de valeur potentielle.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Goodwill

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Le goodwill (973 K€) est composé exclusivement de l'UGT APELEM.

L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT APELEM est réalisée par l'application de différentes méthodes principalement :

L'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »).

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde :

- Sur des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du plan à moyen terme (à 5 ans). Elles sont liées aux conditions d'exploitation prenant notamment en compte les mesures de restructuration engagées depuis fin 2009 et les perspectives de marchés. Ces hypothèses laissent entrevoir un retour à la rentabilité progressif avec un premier cash flow positif en 2012.
- Sur une valeur terminale pour la période au-delà des prévisions à moyen terme, déterminée par l'application du taux de croissance à long terme (1%) au « Flux de trésorerie libre » normatif de la dernière année des prévisions,
- Sur une variante de calcul de la valeur terminale par application d'un multiple de Valeur d'Entreprise sur chiffre d'affaires qui se justifie par l'existence de valeurs de marché de sociétés cotées comparables. Le multiple retenu de 1,33 des ventes réalisées (année 2011) correspond au multiple le plus faible de l'échantillon auquel a été appliquée une décote de 30% liée à la taille et à la rentabilité négative actuelle.
- Un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction du risque métier. Au 31 décembre 2011, le taux d'actualisation a été évalué à 14,62%.

Le Groupe DMS estime, sur la base d'événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur sur le montant de goodwill présenté au bilan, mais que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-avant pourraient induire une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire ou dégressif sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions	10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans. Le bail à construction a été analysé, conformément à la norme IAS 17.4, en une location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Trésorerie et équivalent

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers n'inclut pas les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Avantages du personnel

Départ en retraite :

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. Le groupe a souscrit un contrat d'assurance financier. Selon IAS 19, ce contrat est assimilable à un régime à prestation définies et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

Stocks options :

Les instruments financiers que DMS attribue entrent dans le champ de la norme comptable IFRS 2. L'application de cette norme n'est pas rétrospective et ne concerne donc pas les plans émis avant le 1er janvier 2004.

Pour ces transactions, la juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée de manière définitive par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution. L'ensemble des options a été radié depuis l'exercice 2009.

Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Autres produits et charges opérationnelles

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Impôts sur les sociétés et impôts différés

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2011 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par **intégration globale**.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	319 996 146	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	S.A.R.L..	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100,00%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	51,00% (1)

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51.00% dans APELEM Espagne.

Conformément aux normes IAS 27 (Etats financiers consolidés et individuels) et IAS 31 (Participations dans des co-entreprises), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

La société DMS a acquis des titres de la société DMS GMBH pour 28 K€. Cf. paragraphe sur les entreprises exclues du périmètre de consolidation infra.

Entreprises exclues du périmètre de consolidation

La seule entreprise exclue du périmètre est la société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable eu égard aux délais de publication du Groupe. Par ailleurs des titres de participation ont été acquis en 2011, ils concernent une société créée sur la période et inactive, cette société est située en Allemagne. Elle n'affiche à son bilan que des capitaux propres et de la trésorerie correspondants au montant de l'apport (28 K€). Celle-ci n'est pour l'instant pas consolidée.

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit:

Valeurs brutes (K€)	31/12/2011			31/12/2010		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	555	419	136	407	399	8
Frais de R&D	3 261	2 309	952	2 896	1 800	1 096
Goodwill	3 773	2 801	972	3 774	2 801	973
Autres actifs incorporels	0	0	0	51	0	51
TOTAL	7 589	5 529	2 060	7 128	5 000	2 128

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

<i>Valeurs brutes (K€)</i>	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Concessions, brevets, licences	407	97	-	51	555
Frais de R&D	2 896	506	-142		3 260
Goodwill	3 773	-	-	-	3 773
Autres actifs incorporels	51	-	-	-51	-
TOTAL	7 127	603	-142	-	7 588

Certains postes de frais de développement ne respectant plus les critères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel, le Groupe DMS a procédé à la sortie de coûts de développement pour un montant brut total de 142 K€ ; l'impact est nul en valeur nette.

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

<i>Amortissements & Dépréciation (K€)</i>	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Reprise	Clôture
Concessions, brevets, licences	399	20		-	419
Frais de R&D	1 800	651		-142	2 309
Goodwill	2 801	-		-	2 801
Autres actifs incorporels	-	-		-	-
TOTAL	5 000	671	-	-142	5 529

Le **goodwill** est constitué quasi-exclusivement (2 800 K€) de l'écart d'acquisition de la filiale APELEM. Ce goodwill a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur :

- au titre de l'exercice 2005 d'un montant de 2.300 K€
- au titre de l'exercice 2009 d'un montant de 500 K€, ramenant sa valeur nette à 973 K€

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiées selon les entités juridiques opérationnelles auxquelles il se rapporte. Le montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est déterminé sur la base de calculs de la valeur d'utilité.

La valeur de l'UGT d'APELEM est la moyenne de deux méthodes d'évaluation par les flux de trésorerie disponibles (méthode DCF).

Pour une première méthode, la valeur terminale est fondée sur un taux de croissance à l'infini d'un flux normatif.

Pour une deuxième méthode, la valeur terminale est le résultat d'un multiple des ventes de la dernière période de prévision des flux de trésorerie

Les estimations de flux futurs de trésorerie actualisés calculés sur ces sociétés ont pris en compte un taux d'actualisation de 14,62 % et un taux de croissance à l'infini de 1%. Le coefficient de multiple des ventes retenu est de 1,33.

Les évaluations ainsi effectuées au 31 décembre 2011 n'ont pas conduit à constater des dépréciations sur le goodwill.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation, de croissance et de coefficient de multiple :

Impact en % excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Coefficient multiple des ventes	
	- 1%	+ 1%	- 0,50%	+ 0,50%	- 25% coeff	+ 25% coeff
Variation hypothèses	- 1%	+ 1%	- 0,50%	+ 0,50%	- 25% coeff	+ 25% coeff
Variation en % de l'excédent	173%	-156%	-23%	24%	-490%	490%

Les scénarios d'une hausse du taux d'actualisation de 1% ou d'une baisse de 25% du coefficient de vente induiraient une dépréciation potentielle du goodwill.

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

Frais de R&D (K€)	Ostéo / Dopplers	Radiologie	Total
Brut Ouverture	977	1 919	2 897
Acquisition	108	398	506
Diminution	-	142	142
Brut clôture	1 085	2 175	3 260
Amortissements ouverture	676	1 124	1 800
Dotation	202	448	651
Reprise	-	142	142
Amortissement clôture	879	1 430	2 309
TOTAL FRAIS DE R&D	207	745	951

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2011			31/12/2010		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	1 013	751	262	1 013	721	292
Matériel et outillage	669	343	327	606	247	359
Agencements et autres	723	429	294	509	405	104
TOTAL ACTIFS CORPORELS	2 405	1 523	882	2 128	1 373	755

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	1 013	-	-	-	1 013
Matériel et outillage	606	63	-	-	669
Agencements et autres	509	237	-23	-	723
TOTAL	2 128	300	-23	-	2 405

La variation des amortissements et dépréciation est la suivantes :

<i>Amortissements & Dépréciation (K€)</i>	<i>Solde d'ouverture</i>	<i>Dotations</i>	<i>Perte de valeur</i>	<i>Sortie</i>	<i>Clôture</i>
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions (1)	721	30	-	-	751
Matériel et outillage	247	96	-	-	343
Agencements et autres	405	40	-	-16	429
TOTAL	1 373	166	-	-16	1 523

(1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur.

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

<i>Actifs financiers (K€)</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
Titres de participation	59	31
Autres (dont dépôts et cautionnement)	117	38
TOTAL	176	69

Les titres de participation sont non consolidés et concernent la société SPECTRAP à hauteur de 31 K€, société détenue à 33 %, en Russie.

La non consolidation provient des difficultés de la société à diffuser au groupe des informations fiables dans un délai raisonnable. La valorisation de cette participation (31KE) n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le groupe.

Les autres titres de participation acquis en 2011 concernent une société créée sur la période et inactive, cette société est située en Allemagne. Elle n'affiche à son bilan que des capitaux propres et de la trésorerie correspondants au montant de l'apport (28 K€). Celle-ci n'est pour l'instant pas consolidée.

Participations dans les entreprises associées :

Néant, aucune participation n'est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 Stocks

Les méthodes d'évaluation des stocks sont décrites dans la note de l'annexe relative aux principes comptables et se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes (K€)</i>	<i>31/12/2011</i>			<i>31/12/2010</i>			<i>variation N / N-1 net</i>
	<i>Valeur brute</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Valeur nette</i>	
Matières premières, approvisionnements	6 527	1 289	5 238	5 527	1 171	4 356	882
En cours de production	822	0	822	499	10	489	323
Produits finis	131	17	114	1 242	248	993	-869
Marchandises	432	140	292	484	156	328	-36
TOTAL	7 912	1 446	6 466	7 751	1 585	6 166	300

L'évaluation des dépréciations sur stocks a été effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

NOTE 8 Créances clients

Le poste client se décompose comme suit :

K€	31/12/2011	31/12/2010	variation
Créances clients	7 742	5 037	2 705
Clients douteux	1 742	1 401	341
Factures à établir	2	16	-14
Provisions pour dépréciation	-1 537	-1 379	-158
TOTAL	7 949	5 075	2 874

Le financement du groupe à court terme était assuré au 31 décembre 2011 par des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 1 972 K€.

La hausse du poste client est liée à la hausse du chiffre d'affaires sur la période mais aussi à l'importance accrue des ventes de fin d'année dans le chiffre d'affaires annuel.

Echéances créances clients (7 742 K€)

<i>Echéances clients (en K€)</i>	31/12/2011
Echéances inférieures à 1 mois	2 856
Echéances entre 1 et 6 mois	4 886
Echéances entre 6 et 12 mois	-
Total créances clients	7 742

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

K€	31/12/2011	31/12/2010	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	67	107	-40
Personnel	5	6	-1
Impôt sur les bénéfices (1)	262	727	-465
Impôts et taxes	1 153	809	344
Autres créances	23	64	-41
Charges constatées d'avance	219	106	113
TOTAL	1 728	1 819	-91

Le poste créances d'impôt sur les sociétés concerne les crédits d'impôt recherche calculés sur les sociétés DMS et APELEM.

NOTE 10 Trésorerie

K€	31/12/2011	31/12/2010	variation
Valeurs mobilières de placement	30	2 144	-2 114
Disponibilités	1 780	3 476	-1 696
TOTAL	1 810	5 620	-3 810

NOTE 11 Variation des dotations aux provisions

Bilan

K€	31/12/2010	Augment°	Diminution	31/12/2011
Provision pour litiges	94	25	-27	92
Provision pour risque couverture de change				
Provision pour restructuration				
<i>Sous total provisions court terme</i>	<i>94</i>	<i>25</i>	<i>-27</i>	<i>92</i>
Indemnités de retraite (long terme)	3	1		4
<i>Sous total provisions long terme</i>	<i>3</i>	<i>1</i>		<i>4</i>
TOTAL	97	26	-27	96

Dotations aux provisions (compte de résultat)

K€	31/12/2011
Augmentation des provisions	26
Diminution des provisions	-27
Variation des dépréciations de stocks	-139
Variation des dépréciations de créances clients	158
TOTAL	18

NOTE 12 Passifs financiers
Avances conditionnées :

Les avances conditionnées d'un montant global de 291 K€, sont constituées d'avances de la COFACE dans le cadre d'une assurance prospection commerciale (183 K€ au 31/12/10). En 2010 le solde comprenait aussi 100 K€ d'avances consenties par l'ANVAR pour aider à la recherche et à la mise au point de nouveaux produits. Ce montant a été remboursé en 2011.

Ventilation des dettes financières

Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)	31/12/2011	31/12/2010	variation
Avances conditionnées (part >1 an) (a)	78	183	-105
Emprunts (part >1 an)	64	0	64
Emprunts (part >5 ans)	0	0	0
TOTAL	142	183	-41
Dettes financières à moins d'un an (K€)	31/12/2011	31/12/2010	variation
Avances conditionnées (a)	213	100	113
Emprunt (part <1 an)	26	19	7
<i>Sous total</i>	<i>239</i>	<i>119</i>	<i>120</i>
Banques créditrices	0	0	0
Mobilisations de créances	2 173	1 443	730
<i>Sous total</i>	<i>2 173</i>	<i>1 443</i>	<i>730</i>
TOTAL	2 412	1 562	850
Total des dettes financières (K€)	31/12/2011	31/12/2010	variation
Avances conditionnées	291	283	8
Emprunts bancaires	90	19	71
Banques créditrices	0	0	0
Mobilisations de créances	2 173	1 443	730
TOTAL	2 554	1 745	809

- (a) L'encours d'avances liée à la dette financière non bancaire du groupe, relative au contrat d'assurance prospection COFACE s'élève à 291K€ pour le groupe au 31/12/2011, ces avances feront l'objet de remboursements annuels à compter du 1er mars 2012 et jusqu'au 1er mars 2015, les montants des remboursements annuels sont calculés en fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé dans les pays faisant l'objet de ce contrat. La part de remboursement à moins d'un an se fonde sur des hypothèses de chiffre d'affaires estimées comme probables.

NOTE 13 Autres dettes

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2011	31/12/2010	variation
Fournisseurs	7 767	6 195	1 572
Avances reçues	101	303	-202
Personnel	414	300	114
Organismes sociaux	470	393	77
Etats, TVA	335	295	-32
Autres dettes fiscales et sociales	333	229	176
Autres dettes	96	286	-190
Produits constatés d'avance	0	623	-623
Autres dettes	1 750	2 429	-679
TOTAL	9 517	8 624	893

L'an passé le poste de produits constatés d'avance de 0,6 M€ s'expliquait par des ventes de matériel de radiologie fin 2010 dont le transfert de propriété n'avait été réalisé que début 2011.

NOTE 14 Engagements de retraite

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit (cf. Note sur les principes comptables).

Provision au 31/12/2010	3 K€
Provision au 31/12/2011	4 K€
Variation	1 K€

DMS utilise désormais comme taux d'actualisation le taux IBOXX, soit 5.43% au 31 décembre 2011. Jusqu'au 31 décembre 2009, DMS appliquait comme taux d'actualisation une moyenne pondérée du taux de rendement et du taux d'inflation. Au 31 décembre 2010 le taux IBOXX a été appliqué, Il s'agissait d'un changement d'estimation, dont les écarts actuariels avaient été comptabilisés directement en résultat, conformément à l'option offerte par IAS 19.

NOTE 15 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2011	31/12/2010	variation
Privilège Trésor	0	0	0
Cautions et garanties	6 410	6 410	0
Nantissements	0	0	0
Retour à meilleure fortune	710	710	0
TOTAL	7 120	7 120	0

Les « cautions et garanties » (6 410 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avais, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Les engagements donnés sur retour à meilleure fortune (710 K€) concernent l'abandon de créance Anvar du 23 décembre 2003 avec clause de retour limitée à 9 ans.

Litiges :

Le litige d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 a évolué début 2012. En effet, compte tenu du rejet en 2008 de la demande de décharge d'impôt par le tribunal administratif de Montpellier, DMS avait fait appel de cette décision.

Consécutivement à l'audience du 24 janvier 2012, la cour administrative d'appel de Marseille a rejeté le 21 février 2012 les requêtes du groupe relatives aux contentieux fiscaux avec les sociétés DMS et Medilink en matière d'impôt sur les sociétés de l'année 1999. Le groupe est condamné à 598 K€ en principal auxquels d'ajoutent 223 K€ de majorations et intérêts de retard soit un total de 822K€. Compte tenu de la comptabilisation de 3 K€ en charges de l'exercice 2001, de 200K€ en charges de l'exercice 2008, 618 K€ sont enregistrés en charges de l'exercice 2011 et figurent à ce titre en charge d'impôt au compte de résultat.

Ces montants sont déjà réglés par décaissement et par compensation avec différents crédits d'impôts. Le groupe réfléchit actuellement aux voies de recours possibles.

En date du 13 décembre 2011 la société DMS a reçu une proposition de rectification suite à la vérification de la comptabilité de l'exercice clos le 31 décembre 2008 par l'administration fiscale. La société conteste une partie des éléments notifiés par l'administration et la procédure de rectification contradictoire suit donc son cours.

A ce stade les éléments pouvant avoir un impact significatif en terme de trésorerie (les autres éléments potentiellement significatifs ayant un impact sur les déficits reportables qui ne sont pas activés dans les comptes consolidés) et non contestés ont été pris en considération dans le résultat de la période. Une charge de 16 K€ figure à ce titre dans le poste autres charges du compte de résultat, elle concerne une imposition de retenue à la source.

La vérification de comptabilité se poursuit pour les exercices 2009 et 2010.

En 2008, DMS avait assigné en justice un de ses anciens sous-traitants pour obtenir des dommages et intérêts, pour un montant de 1 M€, afin de compenser une cessation d'approvisionnement intervenue en 2006. Suite à l'audience du 2 novembre 2009, le sous-traitant avait été condamné par le tribunal de commerce à verser une indemnité d'environ 244 K€.

Le dossier a fait l'objet d'un règlement transactionnel sur le 1er semestre 2011 au profit de DMS pour une indemnité de 241 K€ constatée dans le poste « Autres Produits ».

NOTE 16 Produits des activités ordinaires

Le poste est ventilé ainsi :

<i>Produits des activités ordinaires (K€)</i>	31/12/2011	31/12/2010	variation N/N-1
Vente de marchandises	207	608	-401
Biens et services vendus	21 056	17 636	3 420
TOTAL	21 263	18 244	3 019

NOTE 17 Autres produits opérationnels

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

<i>Autres produits (K€)</i>	31/12/2011	31/12/2010	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	7	18	-11
Production immobilisée	414	596	-182
Crédits d'impôts	264	206	58
Autres	789	1 015	-226
TOTAL	1 474	1 835	-361

Le poste « Autres produits opérationnels » inclut notamment 264 K€ de crédit d'impôt recherche 2011. DMS comptabilise depuis 2010 les produits de crédit d'impôt recherche selon IAS 20 soit en subvention, afin de prendre en compte la recommandation CNCC. Ce poste figurait avant 2010 en impôt sur le résultat.

NOTE 18 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	31/12/2011	31/12/2010	variation N/N-1
Salaires	3 045	3 116	-71
Charges sociales	1 261	1 265	-4
TOTAL	4 306	4 381	-75

L'effectif moyen du Groupe DMS s'établit à 84 salariés contre 91 au 31/12/2010.

NOTE 19 Autres charges opérationnelles

Le poste « Autres charges opérationnelles » inclut conformément à la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2011	31/12/2010	variation N/N-1
Autres charges	107	1 261	-1 154
Impôts et taxes	265	232	33
TOTAL	372	1 493	-1 121

La baisse des « Autres charges opérationnelles » de 1 154 K€ s'explique principalement par le fait qu'en 2010, suite à la dénonciation d'un contrat de distribution dans le domaine de l'hygiène, DMS avait repris les invendus. Dans la comptabilité 2010 figurait donc 993 K€ en autres charges et 993 K€ en autres produits (opération qui n'avait pas d'incidence sur le résultat).

Dépenses de Recherches et développement :

En 2011, le Groupe DMS a investi environ 3,27% de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit environ 0,70 M€, contre 3,45% en 2010, ventilés de la façon suivante :

K€	2011	2010
Masse salariale imputée à la R&D	695	613
Achats, fournitures, matériels et documentations	-	13
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	-	-
Frais de projets	-	-
Etudes et recherches extérieures	-	1
Redevances sur brevets et licences	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL	695	629

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2011	31/12/2010	variation N/N-1
Produits des placements	21	31	-10
Gains de change	17	27	-10
Autre		1	-1
Produits financiers	38	59	-21
Intérêts des emprunts et financements court terme	50	78	-28
Pertes de change	34	68	-34
Dépréciations	6		6
Autres	47	73	-26
Charges financières	137	219	-82
RESULTAT FINANCIER	-99	-160	61

NOTE 21 Impôts – Preuve d’impôt
Impôts différés :

Un périmètre d’intégration fiscale est constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés car leur recouvrabilité n’est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

Au 31 décembre 2011 le groupe DMS détient 25 818 K€ d’impôts différés actifs liés à des déficits reportables non inscrits au bilan du groupe :

Déficits reportables - K€	Base	IS 33,33%
Périmètre d’intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	25 818	8 606
TOTAL	25 818	8 606

Preuve d’impôt :

La preuve d’impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d’impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d’impôt théorique.

Le taux d’impôt sur les sociétés au titre de 2011 est de 33,33%, la base de détermination des impôts différés actifs est le résultat fiscal des sociétés françaises.

En K€	2 011		2 010	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt	-2 342		-5 686	
Charge ou produit théorique d’impôt		781		1 895
Dépréciation écart d’acquisition				
IFA comptabilisés en perte et régularisation d’IS		-618		
Autres différences permanentes	-759	-253	-441	-147
Impôts différés actifs non pris en compte	-1 582	-527	-5 246	-1 748
Divers				
TOTAL		-618		0
Charge (-) ou Produit (+) d’impôt comptabilisé		-618		0

NOTE 22 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Au niveau du groupe DMS, le découpage des activités du niveau primaire a été réalisé en fonction des deux activités principales du groupe. La ventilation est la suivante :

Niveau primaire d'information : Activité	Niveau secondaire d'information : Secteur géographique
Ostéodensitométrie	Europe
Radiologie	Afrique
	Moyen-Orient
	Amérique du Nord et du Sud
	Asie
	Océanie

Deux clients représentent au sein de l'activité radiologie, sur l'exercice 2011, près de 25% du chiffre d'affaires total du groupe. Le client principal représente pour sa part 14% du chiffre d'affaires total. Le groupe considère que l'activité générée par ce(s) client(s) ne représente pas un secteur opérationnel distinct.

Information sectorielle primaire

<u>31/12/2011</u>	Radiologie	Ostéodensitométrie	Total 31/12/2011
<i>Chiffre d'affaires total</i>	17 686	6 345	24 031
<i>Elimination du CA inter activités</i>	-205	-2 563	-2 768
CA sur clients externes	17 481	3 782	21 263
<i>Résultat opérationnel</i>	-1 327	-298	-1 625
<i>Retraitements de consolidation</i>	0	0	0
Résultat opérationnel consolidé	-1 327	-298	-1 625
Résultat financier consolidé	-74	-25	-99
Charge d'impôt consolidée	-141	-477	-618
Résultat net consolidé	-1 542	-800	-2 342

<u>31/12/2010</u>	Radiologie	Ostéodensitométrie	Total 31/12/2010
<i>Chiffre d'affaires total</i>	17 203	3 785	20 988
<i>Elimination du CA inter activités</i>	-534	-2 211	-2 745
CA sur clients externes	16 669	1 574	18 243
<i>Résultat opérationnel</i>	-2 841	-2 691	-5 532
<i>Retraitements de consolidation</i>	0	6	6
Résultat opérationnel consolidé	-2 841	-2 685	-5 526
Résultat financier consolidé	-139	-21	-160
Charge d'impôt consolidée	0	0	0
Résultat net consolidé	-2 980	-2 706	-5 686

Information sectorielle secondaire : par zone géographique

Niveau primaire d'information : Activité	31/12/2011	31/12/2010
Afrique	3 642	3 072
Amérique du Nord et du Sud	1 077	709
Asie	2 197	1 363
Europe	13 511	11 900
Moyen Orient	836	1 200
Océanie	0	0
TOTAL	21 263	18 244

NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social

Evolution du capital

Le Conseil d'Administration du 14 janvier 2011 a constaté l'émission :

- De 95 654 actions nouvelles par exercice de 95 654 BSA C
- De 11 155 actions nouvelles par exercice de 11 155 BSA D
- De 1 202 actions nouvelles par exercice de 4 492 BSAR B

Le Conseil d'Administration du 28 avril 2011 a constaté l'émission :

- De 59 815 actions nouvelles par exercice de 59 815 BSA C
- De 11 256 actions nouvelles par exercice de 11 256 BSA D

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2011 a constaté l'émission :

- De 36 488 actions nouvelles par exercice de 36 488 BSA C
- De 6 502 actions nouvelles par exercice de 6 502 BSA D

Au 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 12 441 617 € et se compose de 41 897 805° actions au nominal de 0.2969 €.

Récapitulatif des BSA C et D :

	BSA C	BSA D
Date d'échéance des bons	30/04/12	30/04/13
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	0,30 €	0,50 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	1,00	1,00
Nombre de bons attribués à l'origine	13 891 911	13 891 911
Nombre de bons exercés en 2010	95 654	11 155
Nombre de bons radiés au 31/12/2010		
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2010	13 796 257	13 880 756
Nombre de bons exercés en 2011	96 678	17 858
Nombre de bons radiés au 31/12/2011		
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2011	13 699 579	13 862 898

Pour information, le conseil d'administration de DMS du 3 janvier 2012 a constaté l'augmentation du capital suite à l'exercice :

- De 375 BSA C exercés en novembre 2011 pour un montant total de souscription de 112,5 € (dont 111 € de nominal)
- De 100 BSA D exercés en novembre 2011 pour un montant total de souscription de 50 € (dont 29,7 € de nominal).

A la suite de ces souscriptions, le capital social a été porté de 12 441 617,26 € à 12 441 758,31 €.

Actions d'autocontrôle

Le nombre d'actions propres détenues par DMS au 31 décembre 2011 s'établit à 122 958.

NOTE 24 Plans d'options de souscription d'actions

L'ensemble des options ont été radiées courant 2009.

NOTE 25 Résultat par action

	31/12/2011
<u>Numérateur (en K€)</u>	
Résultat net part du Groupe	-2 342
<u>Dénominateur (en K€)</u>	
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	41 838 425
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	48 958 731
<u>Résultat par actions (en euros)</u>	
Résultat net part du Groupe par action	-0,06
Résultat net part du Groupe par actions dilué	-0,05

(a) Détail nombre d'action avant et après dilution :

	Nombre	Coeff pondération	Nombre
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	41 675 733	100%	41 675 733
Emission du 14/01/11	108 011	96%	103 811
Emission du 28/04/11	71 071	67%	47 776
Emission du 27/09/11	42 990	26%	11 106
Nombre d'actions moyen avant dilution			41 838 425
Actions dilutives			
BSA C du 27/09/11	13 699 579	26%	3 539 058
BSA D du 27/09/11	13 862 898	26%	3 581 429
Nombre d'actions moyen après dilution			48 958 731

NOTE 27 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Cabinet DDA	37	38
Consultant Auditeurs Associés	43	45
M. Alain Méric	-	13
Totaux	81	96

* : Alain Méric était le commissaire aux comptes de la filiale Apelem jusqu'au 31 décembre 2010

NOTE 28 Autres informations

Transactions concernant les entreprises liées

Les transactions entre DMS et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Rémunération des membres de la Direction

Composition des membres de la direction :

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général et Samuel SANCERNI, Directeur Général Délégué

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 100 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et avantages en nature).

La direction estime que seules les personnes ci-dessus mentionnées répondent à la notion de dirigeants telle que prévue par la norme IAS 24. Par ailleurs il est précisé que Samuel Sancerni, salarié au titre de Directeur Export ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de membre de la Direction comme Directeur Général Délégué.

(K€)	31/12/2011	31/12/2010
Salaires bruts et autres avantages à court terme	100	100
Avantages en nature	0	0
Indemnités de départ	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages sur capitaux propres	0	0
TOTAL	100	100

Droit individuel à la formation.

Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du droit individuel à la formation s'établit à 6 266 heures.

20.2 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ DMS

20.2.1 Etats financiers de la seule société DMS

20.2.1.1 Bilan actif

ACTIF (en €)	31/12/2011 (12 mois)			31/12/2010 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.pro	Net	Net	
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 078 637	878 057	200 580	301 074	-100 494
Concessions, brevets, droits similaires	235 177	101 247	133 929	-	133 929
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				51 259	-51 259
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	188 236	149 235	39 001	62 200	-23 199
Autres immobilisations corporelles	172 144	135 178	36 966	39 012	-2 046
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	8 117 886	3 099 516	5 018 370	4 990 871	27 499
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	41 632	6 706	34 926	41 632	-6 706
Prêts				600	-600
Autres immobilisations financières	17 712		17 712	16 816	896
TOTAL (I)	9 851 423	4 369 939	5 481 484	5 503 464	-21 980
Matières premières, approvisionnements	1 097 615	275 662	821 953	745 875	76 078
En-cours de production de biens				27 840	-27 840
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	44 279	9 608	34 671	149 771	-115 100
Marchandises	151 217	79 686	71 531	84 154	-12 623
Avances et acomptes versés sur commandes	7 188		7 188	40 084	-32 896
Clients et comptes rattachés	2 725 378	790 599	1 934 779	1 983 292	-48 513
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	11 736		11 736		11 736
. Personnel	644		644	606	38
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	262 408		262 408	727 379	-464 971
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	146 034		146 034	121 302	24 732
. Autres	10 558 952		10 558 952	9 440 450	1 118 502
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement				600 599	-600 599
Disponibilités	123 526		123 526	671 354	-547 828
Charges constatées d'avance	111 235		111 235	70 721	40 514
TOTAL (II)	15 240 212	1 155 555	14 084 657	14 663 427	-578 770
Charges à répartir sur plusieurs exercices(III)					
Primes de remboursement des obligations(IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	25 091 635	5 525 494	19 566 141	20 166 891	-600 750

20.2.1.2 Bilan passif

PASSIF (en €)	31/12/2011 (12 mois)	31/12/2010 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 12 441 617)	12 441 617	12 375 673	65 944
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 190 776	8 174 569	16 207
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	110 401	110 401	-
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481	-
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-5 663 904		-5 663 904
Résultat de l'exercice	-506 486	-5 663 904	5 157 418
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	16 526 886	16 951 221	-424 335
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées		100 000	
TOTAL (II)	-	100 000	-100 000
Provisions pour risques	116 733	62 164	54 569
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	116 733	62 164	54 569
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	-	19 411	-19 411
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	290 525	183 185	107 340
. Associés	708 030	583 205	124 825
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	161	119 885	-119 724
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 233 197	1 240 324	-7 127
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	132 046	107 933	24 113
. Organismes sociaux	119 863	144 557	-24 694
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	286 683	252 958	33 725
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	56 689	139 722	-83 033
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 834		21 834
Autres dettes	73 494	244 138	-170 644
Produits constatés d'avance	-	18 187	-18 187
TOTAL (IV)	2 922 522	3 053 506	-130 984
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	19 566 141	20 166 891	-600 750

20.2.1.3 Compte de résultat

En €	31/12/2011			31/12/2010	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	32 990	52 842	85 831	495 936	-410 105	-82,69
Production vendue biens	1 686 383	1 299 141	2 985 525	2 191 351	794 174	36,24
Production vendue services	923 618	11 854	935 472	1 097 623	-162 151	-14,77
Chiffres d'affaires Nets	2 642 991	1 363 837	4 006 829	3 784 909	221 920	5,86
Production stockée			-142 940	-917 013	774 073	84,41
Production immobilisée			101 140	106 032	-4 892	-4,61
Subventions d'exploitation			-	6 272	-6 272	-100,00
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			129 993	1 707 295	-1 577 302	-92,39
Autres produits			4 882	506 391	-501 509	-99,04
Total des produits d'exploitation			4 099 903	5 193 887	-1 093 984	-21,06
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			112 173	275 117	-162 944	-59,23
Variation de stock (marchandises)			43 936	66 541	-22 605	-33,97
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 922 824	1 305 703	617 121	47,26
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			-161 944	301 779	-463 723	-153,66
Autres achats et charges externes			1 470 977	1 784 157	-313 180	-17,55
Impôts, taxes et versements assimilés			46 661	87 396	-40 735	-46,61
Salaires et traitements			914 081	1 168 852	-254 771	-21,80
Charges sociales			412 371	490 227	-77 856	-15,88
Dotations aux amortissements sur immobilisations			270 048	447 814	-177 766	-39,70
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			160 141	208 796	-48 655	-23,30
Dotations aux provisions pour risques et charges			59 569	70 099	-10 530	-15,02
Autres charges			18 199	682 396	-664 197	-97,33
Total des charges d'exploitation			5 269 034	6 888 877	-1 619 843	-23,51
RESULTAT EXPLOITATION			-1 169 131	-1 694 990	525 859	31,02
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			390 182	355 960	34 222	9,61
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			207	-	207	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			-	30 600	-30 600	-100
Total des produits financiers			390 389	386 560	3 829	0,99
Dotations financières aux amortissements et provisions			6 707	66 485	-59 778	-89,91
Intérêts et charges assimilées			43 133	3 674 354	-3 631 221	-98,83
Différences négatives de change			3 434	9 952	-6 518	-65,49
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			53 273	3 750 791	-3 697 518	-98,58
RESULTAT FINANCIER			337 116	-3 364 231	3 701 347	110,02
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-832 015	-5 059 222	4 227 207	83,55

	31/12/2011 (12 mois)	31/12/2010 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	729 097	36 679	692 418	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	6 000	-6 000	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	729 097	42 679	686 418	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	503 169	753 675	-250 506	-33,24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	733	-733	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	503 169	754 408	-251 239	-33,30
RESULTAT EXCEPTIONNEL	225 929	-711 729	937 658	131,74
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-99 601	-107 047	7 446	6,96
Total des Produits	5 219 390	5 623 126	-403 736	-7,18
Total des charges	5 725 876	11 287 029	-5 561 153	-49,27
RESULTAT NET	-506 486	-5 663 904	5 157 418	91,06
Dont crédit-bail mobilier		10 000	-10 000	-100
Dont crédit-bail immobilier				

20.2.1.4 Annexe des comptes sociaux de la société DMS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011 dont le total est de 19 566 140,93 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de -506 485,56 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

20.2.1.4.1 Faits caractéristiques

Réduction de coûts

La Direction a poursuivi sur l'exercice son plan de réduction des coûts qui s'est traduit par une réduction des charges de personnel de 20% et par une diminution des frais de structure (autres achats et charges externes en baisse de 17,6%).

La société avait quitté ses anciens locaux de Montpellier en date du 31 décembre 2010 pour prendre à bail un local commercial à Mauguio (34) mieux adapté aux besoins de la structure. L'impact de la réduction du loyer immobilier est important (-66 K€ sur 2011).

Contrôle fiscal

En date du 13 décembre 2011 la société DMS a reçu une proposition de rectification suite à la vérification de la comptabilité de l'exercice clos le 31 décembre 2008 par l'administration fiscale. La société conteste une partie des éléments notifiés par l'administration et la procédure de rectification contradictoire suit donc son cours.

A ce stade les éléments pouvant avoir un impact significatif en terme de trésorerie (les autres éléments potentiellement significatifs ayant un impact sur les déficits reportables) et non contestés ont été pris en considération dans le résultat de la période. Une charge de 16 K€ figure à ce titre dans le poste charges exceptionnelles du compte de résultat, elle concerne une imposition de retenue à la source.

La vérification de comptabilité se poursuit pour les exercices 2009 et 2010.

Outils de gestion

Le 2ème trimestre a été marqué par l'installation d'un logiciel de gestion intégrée (Sage ERP X3) opérationnel depuis la fin du mois de juin. Cet ERP va permettre une gestion globale et simplifiée de la production des différents systèmes d'imagerie et ainsi rationaliser les coûts de production. Pour rappel les coûts engagés au 31 décembre 2010 avait été inscrits en immobilisations incorporelles en cours pour 51 K€. Sur la période 2011, compte tenu des nouveaux coûts engagés et du virement des immobilisations en cours, 145 K€ ont été activés avec un plan d'amortissement se basant sur une durée de 5 ans et sur une date de mise en service pour les principaux éléments au 1er juillet 2011.

Autres éléments

En 2008, DMS avait assigné en justice un de ses anciens sous-traitants pour obtenir des dommages et intérêts, pour un montant de 1 M€, afin de compenser une cessation d'approvisionnement intervenue en 2006. Suite à l'audience du 2 novembre 2009, le sous-traitant avait été condamné par le tribunal de commerce à verser une indemnité d'environ 244 K€.

Le dossier a fait l'objet d'un règlement transactionnel sur le 1er semestre 2011 au profit de DMS pour une indemnité de 241 K€ constatée dans le poste « produits exceptionnels ».

Les Conseils d'Administration des 14 janvier 2011, 28 avril 2011 et 27 septembre 2011 ont constaté des augmentations de capital social pour un montant total de 66 K€ (82 K€ incluant prime d'émission) sur l'année 2011 et ce suite à l'émission de BSA cf. note ci-après dédiée à la composition du capital social.

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

- Litige fiscal :

Au cours des exercices précédents, le tribunal administratif de Montpellier a rejeté la demande de décharge d'impôt, pour le litige d'impôt sur les sociétés et contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 portant sur des impositions à hauteur de 498 K€ (hors pénalités et majorations liées au retard de paiement). DMS estimait sans fondement la décision du tribunal et avait interjeté en appel au motif de la double imposition. Néanmoins, l'appel n'étant pas suspensif DMS avait réglé fin 2008 auprès du trésor la somme de 100 K€ (comptabilisée en charge d'impôt sur les sociétés) et 100 K€ avaient été comptabilisés en charges à payer. Par ailleurs 3 K€ avaient déjà été réglés en 2001.

Ce litige a évolué début 2012. Consécutivement à l'audience du 24 janvier 2012, la cour administrative d'appel de Marseille a rejeté le 21 février 2012 les requêtes de DMS relatives au contentieux fiscal en matière d'impôt sur les sociétés de l'année 1999.

DMS est condamnée à 498 K€ en principal auxquels s'ajoutent 183 K€ de majorations et intérêts de retard soit un total de 681 K€. Compte tenu de la comptabilisation de 3 K€ en charges de l'exercice 2001, de 200K€ en charges de l'exercice 2008, 477 K€ sont enregistrés en charges de l'exercice 2011 et figurent à ce titre en charges exceptionnelles au compte de résultat.

Ces montants sont déjà réglés par décaissement et par compensation avec différents crédits d'impôts. Le groupe réfléchit actuellement aux voies de recours possibles.

- Assemblée générale du 27 février 2012 :

Lors de l'assemblée du 27 février 2012, les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

- La ratification de la nomination par cooptation d'un nouvel administrateur (Monsieur Philippe Guerret) en remplacement de Monsieur Daguisé
- La nomination de 4 nouveaux administrateurs (Michael Peagram, Samuel Sancerni, Nathalie Boisjot, Pascale Abtan)

- La réduction du capital social d'un montant de 5 663 903,56 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 41.898.280 actions composant le capital, ramenant ainsi le capital social de 12.441.758,31 euros à 6 777 854,75 euros par imputation du montant de la réduction du capital, soit 5 663 903,56 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau », dont le montant se trouve en conséquence ramené de (5 663 903,56) euros à 0 euros ;
A l'issue de cette opération, le capital social s'élèvera à 6 777 854,75 euros divisé en 41.898.280 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation :

Face aux difficultés de trésorerie engendrées par la crise économique et ayant impacté en 2010 le niveau d'activité et de résultats (baisse d'activité et resserrement des marges commerciales), la Direction a mis en œuvre un certain nombre de mesures destinées à assurer la poursuite de l'activité :

- o Le lancement commercial en 2010 de produits nouveaux tels le Stratos DR qui ont permis au Groupe DMS d'asseoir le développement de l'activité en 2011 et d'accroître sa part de marché,
- o Le plan de réduction de coûts engagé en fin d'année 2009 ; les effets sont visibles avec notamment une réduction des charges de personnel et la diminution des frais de structure de la société (déménagement),

De plus les augmentations de capital de 82 K€ (incluant la prime d'émission) qui se sont déroulées sur l'année 2011 ont participé à son renforcement.

Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes.

- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**

- **indépendance des exercices,**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations incorporelles :

DMS immobilise ses frais de développement selon la méthode préférentielle telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation.

La société distingue les frais externes des frais internes :

- Les frais externes correspondent aux coûts des prestataires extérieurs (CEA...) chargés de l'adaptation de nouvelles technologies au secteur d'activité de DMS ;
- Les frais internes correspondent aux coûts salariaux des personnes affectées au développement des produits existants.

Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil et amortis à compter de cette date sur une période de 3 ans.

Les postes de frais de développement ne respectant plus les critères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel sont sortis le cas échéant de l'actif immobilisé. Aucune sortie d'actif à ce titre n'a été effectuée sur la période.

Immobilisations corporelles :

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée depuis l'exercice 2005 aux immobilisations suivantes : agencements et aménagements des constructions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de recherche et de développement	3 ans
- Concessions brevets et licences	1 an
- Matériel et outillage	3 à 4 ans
- Installations et agencements divers	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

Mises au rebut :

Les mises au rebut de la période sont non significatives tant en valeur brute qu'en valeur nette.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire retenue en ce qui concerne les titres de participation est leur valeur d'utilité.

L'évaluation des titres de la filiale APELEM a été faite à partir de l'actif net réévalué. Nous estimons la valeur de la société APELEM, agissant dans le secteur de la radiologie, à deux fois son chiffre d'affaires hors taxes. A ce titre, nous estimons que les titres de cette filiale ne nécessitent pas une dépréciation complémentaire à la clôture de l'exercice.

Les titres MEDILINK ont été dépréciés à hauteur de 100% sur la base d'une situation nette de – 66 K€. Une provision pour risque d'un montant de 66 K€ est présente au 31 décembre 2011 afin de refléter les engagements pris par DMS au titre de sa filiale et donc au regard de la situation nette négative de cette dernière à la même date.

Une provision pour dépréciation de 6 K€ a été dotée au 31 décembre 2011 afin de ramener la valeur des actions propres à leur valeur d'inventaire.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks ainsi que les intérêts financiers.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS ou FIFO). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

20.2.1.4.2 Etat des immobilisations

	Valeur brute des Immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements poste à poste
Frais d'établissement, recherche et développement	977 497		101 140
Autres immobilisations incorporelles	138 595		147 841
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	170 326		17 910
Autres installations, agencements, aménagements	11 368		6 718
Matériel de transport	22 786		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	142 370		4 629
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	346 849		29 257
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations (1)	8 090 386		27 500
Autres titres immobilisés	41 632		
Prêts et autres immobilisations financières	17 416		1 107
TOTAL	8 149 434		28 607
TOTAL GENERAL	9 612 375		306 845

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég.
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise au rebut		
Frais d'établissement, recherche et développement			1 078 637	
Autres immobilisations incorporelles	51 259		235 177	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			188 236	
Autres installations, agencements, aménagements			18 086	
Matériel de transport		15 727	7 059	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			146 999	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		15 727	360 380	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			8 117 886	
Autres titres immobilisés			41 632	
Prêts et autres immobilisations financières		812	17 712	
TOTAL		812	8 177 229	
TOTAL GENERAL	51 259	16 539	9 851 423	

(1) Des titres de participation ont été acquis en 2011, ils concernent une société créée sur la période et inactive, cette société est située en Allemagne. Elle n'affiche à son bilan que des capitaux propres et de la trésorerie correspondants au montant de l'apport (27,5 K€).

20.2.1.4.3 Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	676 423	201 634		878 057
Autres immobilisations incorporelles	87 335	13 912		101 247
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	108 126	41 109		149 235
Installations générales, agencements divers	2 621	1 672		4 293
Matériel de transport	16 891	1 714	15 727	2 878
Matériel de bureau, informatique, mobilier	117 999	10 007		128 006
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	245 637	54 502	15 727	284 412
TOTAL GENERAL	1 009 396	270 048	15 727	1 263 717

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	201 634				
Autres immobilisations incorporelles	13 912				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	41 109				
Installations générales, agencements divers	1 672				
Matériel de transport	1 714				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10 007				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	54 502				
TOTAL GENERAL	270 048				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amorts.	Montant net à la fin
Primes de remboursement obligations				

20.2.1.4.4 Valeurs mobilières de placement

	En €
Valeurs mobilières de placement à l'ouverture de l'exercice	600 599
Acquisitions	
Cessions (1)	600 599
Valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice	0

(1) Plus-value de cession : 8 859 €

20.2.1.4.5 Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions (1)	62 164	59 569	5 000	116 733
TOTAL Provisions	62 164	59 569	5 000	116 733
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	3 099 515	1		3 099 516
Sur autres immobilisations financières (2)		6 706		6 706
Sur stocks et en-cours (3)	310 403	157 493	102 940	364 956
Sur comptes clients	795 901	2 648	7 950	790 599
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	4 205 819	166 848	110 890	4 261 777
TOTAL GENERAL	4 267 983	226 417	115 890	4 378 510
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		219 710	115 890	
- financières		6 707		
- exceptionnelles				

(1) La hausse des autres provisions de 59 569 € correspond à la dotation effectuée afin de couvrir l'engagement de la société mère DMS au titre de la situation nette négative de sa filiale Medilink.

(2) La provision sur autres immobilisations financières de 6 706 € correspond à la dépréciation des actions propres en portefeuille au 31 décembre 2011.

(3) L'évaluation des dépréciations sur stocks prend en compte le risque commercial sur stock eu égard à l'appréciation du caractère technique (obsolescence), à la gamme de produit et à la politique commerciale développée par le Groupe.

(4) Un litige oppose DMS à un utilisateur du matériel. Ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2011 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant)

En vertu de la réglementation sur les passifs, un litige porté au tribunal des prud'hommes en 2011 par des salariés n'a pas entraîné de comptabilisation de provision compte tenu de l'analyse de nos avocats.

20.2.1.4.6 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	17 712		17 712
Clients douteux ou litigieux	811 42	811 420	
Autres créances clients	1 913 958	1 913 958	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	644	644	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	262 408	262 408	
- T.V.A	146 034	146 034	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	10 555 657	10 555 657	
Débiteurs divers	15 031	15 031	
Charges constatées d'avance	111 235	111 235	
TOTAL GENERAL	13 834 098	13 816 387	17 712
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice	600		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an			77 525	
Emprunts et dettes financières divers	290 525	213 000		
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 233 197	1 233 197		
Personnel et comptes rattachés	132 046	132 046		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 863	119 863		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	286 683	286 683		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	56 689	56 689		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 834	21 834		
Groupe et associés	708 030	708 030		
Autres dettes	73 494	73 494		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 922 360	2 844 835	77 525	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 411			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

20.2.1.4.7 *Eléments relevant de plusieurs postes du bilan*

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	8 117 886		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 718 854		
Autres créances	10 555 657		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	708 030		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 091	1 500	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers	381 304		
Charges financières	15 366		

20.2.1.4.8 *Produits et avoirs à recevoir*

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	1 718 854
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 0)	384 600
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	2 103453

20.2.1.4.9 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	15 366
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 685
Dettes fiscales et sociales	244 838
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	39 438
TOTAL	484 327

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	111 235	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	111 235	

Les charges constatées d'avance à la clôture 2011 concernent pour 63 K€ des achats de matières premières. Le reste du poste étant composé de retraitements d'inventaire sur les autres achats et charges externes.

20.2.1.4.10 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	41 675 733	0,297
Actions émises pendant l'exercice (1)	222 072	0,297
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	41 897 805	0,297

(1) Evolution du capital

Le Conseil d'Administration du 14 janvier 2011 a constaté l'émission :

- De 95 654 actions nouvelles par exercice de 95 654 BSA C
- De 11 155 actions nouvelles par exercice de 11 155 BSA D
- De 1 202 actions nouvelles par exercice de 4 492 BSAR B

Le Conseil d'Administration du 28 avril 2011 a constaté l'émission :

- De 59 815 actions nouvelles par exercice de 59 815 BSA C
- De 11 256 actions nouvelles par exercice de 11 256 BSA D

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2011 a constaté l'émission :

- De 36 488 actions nouvelles par exercice de 36 488 BSA C
- De 6 502 actions nouvelles par exercice de 6 502 BSA D

Au 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 12 441 617 € et se compose de 41 897 805° actions au nominal de 0.2969 €.

Les opérations ci-dessus ont eu pour effet d'augmenter de 65 944 € le capital social et la prime d'émission de 16 207 €, soit un montant total de souscription de 82 151 €.

Les BSA C et D :

DMS a procédé le 20 octobre 2010 à une augmentation de capital par l'émission de 13 891 911 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 0.30 euros ; A chaque action nouvelle émise étaient attachés un (1) BSA C et un (1) BSA D. Lors de cette augmentation de capital 13 891 911 BSA C et 13 891 911 BSA D ont été émis.

Caractéristiques des BSA C

Prix d'exercice : 0.30€
 Parité : 1 BSA C permet de souscrire 1 action nouvelle
 Période d'exercice : 20 octobre 2010 – 30 avril 2012

Caractéristiques des BSA D

Prix d'exercice : 0.50€
 Parité : 1 BSA D permet de souscrire 1 action nouvelle
 Période d'exercice : 20 octobre 2010 – 30 avril 2013

	BSA C	BSA D
Date d'échéance des bons	30/04/12	30/04/13
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	0,30 €	0,50 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	1,00	1,00
Nombre de bons attribués à l'origine	13 891 911	13 891 911
Nombre de bons exercés en 2010	95 654	11 155
Nombre de bons radiés au 31/12/2010		
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2010	13 796 257	13 880 756
Nombre de bons exercés en 2011	96 678	17 858
Nombre de bons radiés au 31/12/2011		
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2011	13 699 579	13 862 898

Pour information, le conseil d'administration de DMS du 3 janvier 2012 a constaté l'augmentation du capital suite à l'exercice :

- De 375 BSA C exercés en novembre 2011 pour un montant total de souscription de 112,5 € (dont 111 € de nominal)
- De 100 BSA D exercés en novembre 2011 pour un montant total de souscription de 50 € (dont 29,7 € de nominal)

A la suite de ces souscriptions, le capital social a été porté de 12 441 617,26 € à 12 441 758,31 €.

Plan de souscription d'actions

L'ensemble des options ont été radiées courant 2009.

Actions propres ou Autocontrôle

Au 31/12/2011 DMS détenait à l'actif 122 958 actions propres pour une valeur brute inscrite au bilan de 41 632 €. Aucune variation de titres n'est intervenue sur l'exercice. Le cours moyen du dernier mois de l'exercice de 0,284 € justifiait une dépréciation des titres à hauteur de 6 706 €. En conséquence la valeur nette des actions propres détenues à la clôture s'élève à 34 926 €.

20.2.1.4.11 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	85 831
Ventes de produits finis	2 985 525
Prestations de services	935 472
TOTAL	4 006 829
Répartition par marché géographique	Montant
France	2 642 991
Etranger	1 363 837
TOTAL	4 006 829

20.2.1.4.12 Détail du résultat exceptionnel

Détail Résultat Exceptionnel	En €
Transaction litige sous-traitant	241 394
Régularisations sur soldes tiers	88 134
Régularisation crédit d'impôt antérieur	399 569
Total Produits Exceptionnels	729 097
Condamnation litige fiscal 1999	476 568
Rappel d'impôt (retenue à la source)	13 235
Pénalités et amendes	4 174
Régularisation CET	1 965
Régularisations et indemnités diverses	7 226
Total Charges Exceptionnelles	503 169
Résultat Exceptionnel	225 929

Les principaux éléments exposés ci-dessus ont été explicités dans les notes « Faits caractéristiques » et « Evénements postérieurs ».

20.2.1.4.13 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-832 015	
Résultat exceptionnel (et participation)	225 929	
Résultat comptable	-506 486	

Le produit d'impôt sur les bénéfices correspond au crédit d'impôt recherche 2011 pour un montant de 99 601 €.

20.2.1.4.14 Intégration fiscale

Les résultats fiscaux sont transférés à DMS, société mère, dans le cadre du régime d'intégration fiscale dans lequel elle s'est inscrite à compter du 1er janvier 2000.

Les sociétés filles intégrées sont :
 Médilink depuis le 1er janvier 2000 ;
 Apelem depuis le 1er janvier 2004.

Comptabilisation de l'IS

La société emploie la méthode de la « neutralité » c'est-à-dire :

- les filiales comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément ;
- la société mère enregistre son propre impôt et l'économie (ou la charge complémentaire) provenant de l'application du régime.

Sortie de filiales avec clauses d'indemnisation

La convention d'intégration fiscale prévoit le versement d'une indemnisation égale à l'appauvrissement de la filiale inhérent à cette perte.

20.2.1.4.15 Engagements financiers

Engagements donnés auprès des banques	Montant
Caution au titre de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem	6 410 000
TOTAL	6 410 000

Engagements reçus	Montant
Abandon de créances APELEM avec clause de retour à meilleure fortune expirant le 30/06/2026	3 200 000
TOTAL	3 200 000

20.2.1.4.16 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts.

Allègements de la dette future d'impôts	En €
Total des déficits restant à reporter (régime d'intégration fiscale)	25 817 813

20.2.1.4.17 Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

20.2.1.4.18 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres, agents de maîtrise et techniciens, employés, ouvriers	19	0
TOTAL	19	0

20.2.1.4.19 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de DMS. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. La société a souscrit un contrat d'assurance financier. Ce contrat est assimilable à un régime à prestations définies et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans. Les actifs du régime sont supérieurs au montant de cette provision simulée par DMS.

Le montant des engagements retraites a été évalué au 31 décembre 2011 à 17 130 €. Cet engagement fait l'objet d'une couverture sur un contrat d'assurance IFC à hauteur de 46 202 €.

20.2.1.4.20 Droit individuel à la formation

Les salariés présents dans l'entreprise au 31/12/2011 ont cumulé globalement 1658.60 heures de formation dans le cadre du DIF.

20.2.1.4.21 Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2011 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S.	Nîmes	319 996 146	Filiale	100%	-
MEDILINK	S.A.R.L.	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	51% (1)-

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM S.A (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51% dans APELEM Espagne.

20.2.1.4.22 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
APELEM	276 225	(2 157 281)	100	7 790 869	4 990 869	10 555 657	6 410 000	17 249 748	(1 845 782)	
MEDILINK	48 000	(54 300)	100	299 515	0	0		2 338 282	(59 869)	

20.3 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.1.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes aux états financiers consolidés :

- L'impact de la crise économique et financière en matière de suivi du principe de continuité d'exploitation, tel qu'indiqué dans la note 2 au paragraphe « Continuité d'exploitation ».
- La non comptabilisation des actifs d'impôts différés, compte tenu des pertes des derniers exercices, telle qu'indiquée dans les notes 2 « principes comptables » et 21 « Impôts – Preuve d'impôt ».
- La réduction du capital social réalisée sur le début de l'année 2012, telle que présentée dans la note 1 au paragraphe « Evénements postérieurs à la clôture ».

20.3.1.2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2011. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- La société procède, systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition, tel que décrit dans les notes 2 (paragraphe « regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition ») et 4 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que la note aux états financiers consolidés donne une information appropriée.
- Nous avons par ailleurs examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation. Nous nous sommes assurés que les notes 2 (paragraphe « frais de recherche et développement ») et 4 aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.1.3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier, le 5 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ
Michel DEHORS
Associé

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES
Luc PERON
Associé

20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.2.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- L'impact de la crise économique et financière en matière de suivi du principe de continuité d'exploitation, tel qu'indiqué au paragraphe «Faits caractéristiques » ;
- La justification de la valorisation des titres APELEM, telle qu'exposée au paragraphe « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » ;
- La réduction de capital social réalisée sur le début de l'année 2012, telle que présentée au paragraphe « Evénements postérieurs à la clôture ».

20.3.2.2 Justifications des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2011. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- Votre Société constate des dépréciations sur les participations détenues, telles que décrites en note « Immobilisations financières » de l'annexe.
Nous avons examiné la méthodologie retenue par la Société et sa mise en œuvre sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons apprécié les estimations qui en résultent.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.2.3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier, le 5 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ
Michel DEHORS
Associé

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES
Luc PERON
Associé

20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2011

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

20.3.3.1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

20.3.3.2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Engagement de caution solidaire en faveur de la Banque Palatine

PERSONNE CONCERNEE :

Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général

NATURE ET OBJET :

Engagement de caution solidaire de votre Société au profit de la Société APELEM, en faveur de la Banque Palatine.



MODALITES :

Votre Société s'est portée caution solidaire de la Société APELEM en faveur de la Banque Palatine à hauteur de 2.000.000 €uros.

La durée de cet engagement est limitée au 10 janvier 2015.

Engagement de caution solidaire en faveur du Crédit Lyonnais

PERSONNE CONCERNEE :

Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général

NATURE ET OBJET :

Engagement de caution solidaire de votre Société au profit de la Société APELEM, en faveur de la Banque Crédit Lyonnais.

MODALITES :

Votre Société s'est portée caution solidaire de la Société APELEM en faveur du Crédit Lyonnais à hauteur de 3.650.000 €uros.

La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire en faveur du Crédit Agricole

PERSONNE CONCERNEE :

Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général

NATURE ET OBJET :

Engagement de caution solidaire de votre Société au profit de la Société APELEM, en faveur de la Banque Crédit Agricole.

MODALITES :

Votre Société s'est portée caution solidaire de la Société APELEM en faveur du Crédit Agricole à hauteur de 760.000 €uros.

La durée de cet engagement est indéterminée.

Montpellier, le 5 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ
Michel DEHORS
Associé

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES
Luc PERON
Associé

20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DMS

Exercice clos le 31 Décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société DMS, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.



Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Montpellier, le 5 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ
Michel DEHORS
Associé

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES
Luc PERON
Associé

20.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

En K€	Année 2011	Année 2010
Cabinet DDA	37,40	38,00
Consultant Auditeurs Associés	43,30	45,00
M. Alain Meric	-	13,00
Totaux	80,70	96,00

* : Alain Méric était le commissaire aux comptes de la filiale Apelem jusqu'au 31 décembre 2010

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Néant

20.6 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Voir paragraphes 9.1.3.2 « Les faits marquants » et 9.1.3.5. « Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés »

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

Voir NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social.

21.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES BSA (BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS)

21.2.1 Nature des BSA

Les BSA C et les BSA D émis par la Société sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L. 228-91 du Code de commerce.

Ils permettent la souscription d'actions DMS par exercice des BSA, étant précisé que lors de l'exercice de BSA, la Société remettra des actions nouvelles.

A chaque Action Nouvelle émise le 20 octobre étaient attachés un (1) BSA C et un (1) BSA D. Lors de cette augmentation de capital 13 891 911 BSA C et 13 891 911 BSA D ont été émis.

Les BSA sont cotés séparément des actions DMS.

La cotation des BSA C se fait sous le numéro de code ISIN FR0010944876.

La cotation des BSA D se fait sous le numéro de code ISIN FR0010944884.

A ce jour, il reste 13 646 666 BSA C et 13 860 398 BSA D non exercés en circulation.

21.2.1.1 Caractéristiques des BSA C

Prix d'exercice	: 0.30€
Parité	: 1 BSA C permet de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice	: 20 octobre 2010 – 30 avril 2012

Les BSA C peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

21.2.1.2 Caractéristiques des BSA D

Prix d'exercice	: 0.50€
Parité	: 1 BSA D permet de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice	: 20 octobre 2010 – 30 avril 2013

Les BSA D peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

21.2.1.3 Devise d'émission des BSA

L'émission des BSA C et D a été réalisée en euros.

21.2.2 Droits et restrictions attachés aux BSA et modalités d'exercice de ces droits.

21.2.2.1 Prix d'exercice des BSA et nombre d'actions DMS reçues par exercice des BSA

Sous réserve des Règles d'ajustement applicables en cas d'événement ayant une incidence sur le sous-jacent ,

- UN BSA C donnera le droit de souscrire 1 action nouvelle (ci-après, la « Parité d'Exercice ») moyennant le versement d'un prix d'exercice de 0.30 euros devant être libéré en espèces ou par compensation avec une créance liquide et exigible, simultanément à l'exercice des BSA C.
- UN BSA D donnera le droit de souscrire 1 action nouvelle (ci-après, la « Parité d'Exercice ») moyennant le versement d'un prix d'exercice de 0.50 euros devant être libéré en espèces ou par compensation avec une créance liquide et exigible, simultanément à l'exercice des BSA D.

La Société remettra des actions nouvelles.

Dans l'éventualité où tous les 13 646 666 BSA C restant seraient exercés, il serait émis 13 646 666 actions nouvelles DMS, soit 32,53% des actions composant le capital social de la société.

Dans l'éventualité où tous les 13 860 398 BSA D restant seraient exercés, il serait émis 13 860 398 actions nouvelles DMS, soit 33,04% des actions composant le capital social de la société.

21.2.2.2 Période d'Exercice des BSA

Les BSA C peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 avril 2012 inclus.

Les BSA D peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 avril 2013 inclus.

21.2.2.3 Modalités d'exercice des BSA et de livraison des actions provenant de l'exercice des BSA

Pour exercer leurs BSA, les porteurs devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire financier chez lequel leurs titres sont inscrits en compte et verser le montant dû à la Société du fait de cet exercice.

La SOCIETE GENERALE assure la centralisation de ces opérations.

La date d'exercice (ci-après la « Date d'Exercice ») sera la date de réception de la demande par l'établissement centralisateur, la livraison des actions interviendra au plus tard le septième jour de bourse suivant la Date d'Exercice.

21.2.2.4 Jouissance et droits attachés aux actions souscrites par exercice des BSA

Les actions souscrites par exercice des BSA portent jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdites actions auront été souscrites et le prix de souscription réglé.

Elles sont, dès leur création, soumises à toutes les stipulations statutaires.

Elles sont entièrement assimilées aux actions anciennes après paiement, le cas échéant, du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Dans les répartitions de bénéfices qui pourront être réalisées au titre de l'exercice en cours lors de leur émission et au titre des exercices ultérieurs, ces actions nouvelles recevront le même dividende



que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes de même nominal et portant même jouissance.

Les BSA C non exercés au plus tard le 30 avril 2012 seront caducs et perdront toute valeur.

Les BSA D non exercés au plus tard le 30 avril 2013 seront caducs et perdront toute valeur.

21.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.3.1 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de services, commerciale et financière, industrielle et technique, notamment et en partie, dans le domaine des applications de mesures physiques et de diagnostic médical,
- la mise en place, la réalisation, le contrôle de structures financières, commerciales, industrielles et techniques, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autrui, ainsi que l'administration comptable, commerciale et financière, industrielle et technique de toute entreprise,
- la participation directe ou indirecte à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social précité, à la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation et par tout autre moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger, ainsi que la prise de participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toute activité de services, commerciales et financières, industrielles et techniques,
- et plus généralement, toutes les opérations de services, commerciale et financière, industrielle et technique ainsi que toute opération immobilière et mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tout objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce, en tout pays.

21.3.2 Règlement des organes d'administration et de la direction

Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Président du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le

conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 75 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibérations du Conseil – Procès-verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.3.3 Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaires

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion, au lieu indiqué dans ladite convocation, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour participer ou se faire représenter aux assemblées, avoir leurs actions inscrites à leur compte sur les registres de la société, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire



français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, l'historique d'informations financières, rapports et procès verbaux d'Assemblées Générales et des Conseils d'Administrations peuvent être consultés sur support physique au siège social.

DMS met à la disposition du public les documents d'information requis par la réglementation, disponibles sur simple demande ou accessibles sur le site Internet du Groupe :

- le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- les avis financiers publiés dans la presse,
- les notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF.

Les informations suivantes ont été publiées ou rendues publiques depuis le 31/12/2010 :

- publications au BALO :
 - o 25 mai 2011 : avis préalable à l'AGM du 30 juin 2011
 - o 15 juin 2011 : avis de convocation à l'AGM du 30 juin 2011
 - o 6 juillet 2011 : avis de deuxième convocation à l'AGM du 20 juillet 2011
 - o 31 août 2011 : publication périodique portant sur l'approbation des comptes 2010
 - o 9 janvier 2012 : avis de réunion à l'AGM du 13 février 2012
 - o 27 janvier 2012 : avis de convocation des actionnaires à l'AGM du 13 février 2012.
 - o 15 février 2012 : avis de deuxième convocation à l'AGM du 27 février 2012
- Communiqués de presse :
 - o Communiqué : 25.01.2011 : Chiffre d'affaires 2010
 - o Communiqué : 08.02.2011 : Admission au "SRD Long" à compter du 16 février 2011
 - o Communiqué : 15.06.2011 : Mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM
 - o Communiqué : 29.04.2011 : Résultats annuels 2010 / Perspectives 2011
 - o Communiqué : 25.07.2011 : Chiffre d'affaires semestriel 2011
 - o Communiqué : 30.09.2011 : Résultats semestriels 2011
 - o Communiqué : 19.10.2011 : Chiffre d'affaires T3 2011
 - o Communiqué : 25.01.2012 : Chiffre d'affaires 2011
 - o Communiqué : 06.04.2012 : Résultats 2011

Site Internet : www.dms.com

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir l'organigramme du groupe au chapitre 7.

La SA DMS et la SARL MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes (Etablissement principal)

Ces trois entités avec SA APELEM Espagne, composent le Groupe DMS.

DMS GMBH est une filiale de DMS créée en 2011 dans l'optique d'éventuelles opérations de croissance externe en Allemagne, cette société n'a pas eu d'activité économique en 2011.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt fiscalement déductible
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS

26 ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2011

26.1 TABLE DES CONCORDANCES

La table des concordances prévue à l'article 25.4 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 permet de réconcilier la présentation des informations du présent document de référence avec l'ordre prévu dans l'annexe concernée du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004. Le tableau ci-dessous reprend l'ordre exact de toutes les rubriques de ladite annexe.

Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe 1		Document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	1	6
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	1.1	6
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	1.2	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	2	7
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	2.1	7
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	sans objet	sans objet
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SÉLECTIONNÉES	3	8
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	3	8
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Sans objet	Sans objet
4.	FACTEURS DE RISQUE	4	8-28
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	5	9
5.1.	Histoire et évolutions de la Société	5.1	9
5.1.1.	Raison sociale et nom commerciale de la Société	5.1.1	9
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	5.1.2	9
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	5.1.3	9
5.1.4.	Siège sociale et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	5.1.4	9
5.1.5.	Evènements importants dans le développement des activités de la Société.	5.1.5	10
5.2.	Investissements	Notes 4 & 5	86-88
5.2.1.	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement.	Notes 4 & 5	86-88
5.2.2.	Principaux investissements de la Société qui sont en cours	Notes 4 & 5	86-88
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	sans objet	sans objet
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	6	11
6.1.	Principales activités	6.1	11
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	6.1.1	11
6.1.2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	6.1.2	14
6.2.	Principaux marchés	6.2	18
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	sans objet	sans objet
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	9.1.3.7.4	32-33

6.5.	Éléments sur lequel est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	6.2	18
7.	ORGANIGRAMME	7	21
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	21
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	7	21
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	8	22
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	8	22
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles.	8.2	22
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RÉSULTAT	9	23
9.1.	Situation financières de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	9	23
9.2.	Résultat d'exploitation	20	75
9.2.1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquent ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	sans objet	sans objet
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	9	23
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	9	23
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	10	70
10.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court ou à long terme)	10.1	70
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	10.2	70
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	9.1.3.1	25
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	sans objet	sans objet
10.5.	Informations concernant la source de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1	Sans objet	Sans objet
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	11	70
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	12	70
12.1.	Principales tendances ayant affectés la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de la vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	12.1	70
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnable susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	12.2	70
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	13	70
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	Sans objet	Sans objet
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Sans objet	Sans objet
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaboré sur une base comparable aux informations financières historiques	Sans objet	Sans objet
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	Sans objet	Sans objet
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	14	71
14.1	Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	14	71
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale ainsi que tout accord conclu.	9.4.1.1	57

15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	15	71
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyées par la Société et ses filiales.	15	71
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Note 14	92
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	16	71
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	16	71
16.2.	Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée.	16	71
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société	16	71
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son, pays d'origine	16	71
17.	SALARIÉS	17	72
17.1.	Nombre de salarié à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	17.1	72
17.2.	Participation et stock options; Indications des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux.	Note 24	98
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariées dans le capital de la Société	sans objet	sans objet
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18	73
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation	18	73
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	18.2	74
18.3.	Détention ou contrôle, directe ou indirecte, de la Société	18	73
18.4.	Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	18.3	74
19.	OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES	19	74
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ	20	75
20.1.	Informations financières historiques	20.1	75
20.2.	Informations financières pro forma	sans objet	sans objet
20.3.	Etats financiers	20.1	75
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	20.3	118
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historique ont été vérifiées	20.3	118
20.4.2.	Autres information contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiés par les contrôleurs légaux	20.3	118
20.4.3.	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	sans objet	sans objet
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	20.3	118
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	sans objet	sans objet
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	sans objet	sans objet
20.6.2.	Informations financières intermédiaire, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifiée	sans objet	sans objet
20.7.	Politique de distribution des dividendes	20.5	126
20.7.1	Dividende par actions	20.5	126
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	9.1.3.7.3	32

20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.6	126
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	21	127
21.1.	Capital social	21.1	127
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	21.1	127
21.1.2	Actions non représentatives du capital	sans objet	sans objet
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui même ou en son nom, ou par ses filiales	9.1.5.3.4	39
21.1.4.	Valeur mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	21.2	127
21.1.5.	Informations sur les conditions réagissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	sans objet	sans objet
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou incontinent prévoyant de le placer sous option	sans objet	sans objet
21.1.7.	Historique du capital social pour le période couverte par les informations financières historiques	21.1	127
21.2.	Acte constitutif et statuts	21.3	129
21.2.1.	Objet social	21.3.1	129
21.2.2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	9.1.5.5	40
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	sans objet	sans objet
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	sans objet	sans objet
21.2.5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assembles générales extraordinaires des actionnaires	21.3.3	131
21.2.6.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	sans objet	sans objet
21.2.7.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	sans objet	sans objet
21.2.8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, réagissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	sans objet	sans objet
22.	CONTRATS IMPORTANTS	22	132
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTERETS	23	132
23.1.	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	23	132
23.2.	Attestions confirmant que les informations sont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	23	134
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	24	133
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	25	133